



Flash Info

Commune de Nassogne

Revue périodique d'informations | n° 61 | Juillet 2022



**SALLE SAINT-PIERRE DE GRUNE
INAUGURÉE LE 8 AVRIL 2022**



Le Flash info paraît 4 fois par an (janvier, avril, juillet, octobre) et est distribué en toutes boîtes sur la commune de Nassogne.

Il est également consultable sur le site www.nassogne.be.

L'objectif de ce bulletin communal est de relayer l'information locale à l'attention des habitants de notre commune, que ce soit sur la vie sociale, administrative, culturelle, sportive, associative ou économique.

Vous souhaitez y voir traiter une information relative à un sujet précis, communiquer un article, ... ?

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, critiques, idées, coups de cœur

→ **084/22.07.67**

→ **informations@nassogne.be**

→ **par courrier à l'Administration communale (Place communale, 2 - 6950 Nassogne).**

La date limite de remise des textes est fixée au 1^{er} du mois précédent celui de parution (décembre, mars, juin, septembre). Pensez-y et n'oubliez pas d'anticiper !

Au sommaire

Le mot du bourgmestre	3
Le collège et le conseil communal	4
Annuaire des services	5-6
Etat-civil	7
L'essentiel des conseils communaux	9-11
Apéritifs citoyens - Appel aux associations locales	11
Offres d'emploi / jobs étudiants	12
Bois-énergie à Nassogne: l'exemple wallon	13
Inauguration de la salle Saint-Pierre de Grune	13
Un réseau d'eau intelligent au service de chaque citoyen	14
Travaux acoustiques à la Maison rurale de Nassogne	14
Installation de portes anti-inondations aux FC Bande	15
Travaux et aménagements face aux inondations	15
Nassogne inspire les grandes villes et les provinces	16
15 radars préventifs et 1 radar répressif dans la commune	16
Été solidaire: une aide gratuite aux personnes âgées	18
Handicontact: allocations familiales supplémentaires	18
Fonds social de chauffage: augmentation des seuils d'intervention	18
Un problème avec votre contrat d'énergie ? Des solutions existent	21
Aides aux sinistrés des inondations de juillet 2021	22-23
Le Conseil Consultatif des aînés	24
Vieactive - Gymnastique douce	24
Echardonnage obligatoire	25
Prime pour analyse de sol	25
Le fleurissement alternatif des espaces verts	26
Permis de détention pour animal de compagnie	26
Stérilisation des chats errants	26
C'est le retour des petites bêtes	27
Aidez les vacanciers à bien gérer leurs déchets	27
A la sauvegarde de nos amphibiens	28
Ici commence la mer	28
Nassogne, commune sportive	29
Répertoire des activités sportives	30-31
Pédaler... c'est bon pour la santé et c'est bon pour la mobilité	33
Les écoles communales de Nassogne	34
Lla garderie du mercredi après-midi	34
Le fabuleux voyage des livres: de la bibliothèque aux classes !	35
Douce oisiveté	36
Inauguration du LAN - Land Art Nassogne	37
En balade avec l'Office communal du Tourisme	38
Les saisons de la photo	39
Les journées du patrimoine: patrimoine et innovation	40
Agenda	41-44

*Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,*

Ce début de cette décennie 2020 n'a de cesse de se reproduire de crise en crise: covid, inondations, inflation, détérioration du pouvoir d'achat.

Pas encore eu le temps de mettre en œuvre les travaux de reconstruction, que cette envolée des prix vient contrarier ces perspectives. Les attentes des citoyens sont de plus en plus aigües, ce que nous pouvons parfaitement comprendre. Sur le terrain, on a le sentiment que les choses ne bougent pas ou n'évoluent guère, alors que voilà près d'un an les inondations nous envahissaient.

Or, la commune n'est pas restée les bras croisés. Après le nettoyage des voiries et l'évacuation des déchets, la commune et le CPAS se sont tenus aux côtés des citoyens sinistrés en mettant à disposition des déshumidificateurs ou prodiguant l'aide nécessaire à l'introduction des dossiers auprès du Fonds des calamités. Le curage d'égouts dans la plupart des zones sinistrées et la remise en état de certains cours d'eau de 3^{ème} catégorie (relevant de la compétence communale) ont été réalisés. De même, des travaux de restauration des chemins forestiers ont été entrepris par nos ouvriers communaux, mais l'ampleur des travaux encore à assumer en ce domaine demeure importante.

Au niveau des villages, des travaux plus conséquents sont toujours en attente, mais il faut savoir qu'ils ne peuvent s'envisager qu'en collaboration avec la Wallonie et la Province: tenue de réunions de concertation avec ces instances, études de projets, autorisation et permis de bâtir, appel de marchés, ... ; autant d'heures de travail qui n'apparaissent pas au grand jour. A cela s'ajoutent les difficultés de délais d'exécution et de financement. Tout comme les ménages et les entreprises, la commune n'échappe à cette spirale. Tout qui commande des travaux à l'heure actuelle est confronté aux mêmes préoccupations: les délais d'exécution et le prix des matériaux, auxquels s'ajoute maintenant le coût horaire des prestations.

Dans le même ordre d'idées, la commune s'est associée à la Province, IDELUX Eau et au Contrat de Rivière pour trouver les moyens de financement d'études de création de bassins de rétention sur le bassin de la Lesse, en ce qui nous concerne plus spécifiquement sur le lit de la Masblette et de la Wamme. Ces études demanderont encore du temps avant la mise en place des installations pour autant qu'elles s'avèrent utiles.

Une dernière info utile à votre niveau: la commune a mis en place un dispositif anti-inondations sur le bâtiment du football de Bande. Ce système de protection peut être mis en place au niveau des habitations privées et nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter les renseignements utiles (voir les coordonnées des membres du conseil et du personnel dans les annuaires en pages intérieures).

Nassogne, une commune à disposition de ses citoyens !

*Marc Quiryne,
Bourgmestre*



COLLÈGE ET CONSEIL COMMUNAL

Marc QUIRYNEN - Bourgmestre (I.C.N - Les Engagés)

084/21.14.32 • 0498/36.48.14 • marc.quirynen@hotmail.com

Attributions: Police et sécurité • Service population • Etat civil • Relations extérieures • Associations patriotiques • Urbanisme et aménagement du territoire • Finances • Agriculture • Gestion de la forêt.

Marcel DAVID - 2^{ème} échevin (I.C.N - non apparenté)

084/34.44.53 • 0479/22.52.56 • davidmarcel@skynet.be

Attributions: Travaux y compris en forêt • Distribution d'eau • Contrat de rivière • Gestion du personnel ouvrier • Bâtiments publics • Cimetières (gestion des concessions) • Gestion de la salle Saint-Pierre de Grune.

Marie-Alice PEKEL - 4^{ème} échevin (I.C.N - MR)

084/34.43.34 • 0471/95.29.62 • fb778101@skynet.be

Attributions: Environnement • PCDN • Propreté et embellissement des villages et des cimetières • Convention des maires (efficacité énergétique) • Culture • Gestion de la salle La Petite Europe de Bande.

Vincent PEREMANS - Conseiller (I.C.N - Les Engagés)

084/34.49.79 • 0475/75.24.28 • vincent.peremans@gmail.com

Christine BREDAS - Conseillère (Ensemble - PS)

0497/02.22.50 - christine.bredas@hotmail.be

Bruno HUBERTY - Conseiller (Ensemble - MR)

084/34.50.79 • 0477/68.16.64 • garagehubertyb@hotmail.com

Jérémy COLLARD - Conseiller (I.C.N - non apparenté)

0471/77.18.10 • jerm6950@gmail.com

Charline KINET - Conseillère (Indépendante - non apparentée)

0492/87.30.87 • charline.kinet@nassogne.be

Serge DEMORTIER - Conseiller (Ensemble - PS)

084/22.32.75 • demortier@gmail.com

André BLAISE - 1^{er} échevin (I.C.N - Les Engagés)

084/21.05.49 • 0478/88.33.45 • blaisean@msn.com

Attributions: Administration • Statut du personnel • Sports • Mobilité et sécurité routière • Jeunesse • Santé et bien-être • Logement • AIS • Famennoise • GAL Romana • Gestion du hall omnisports de Nassogne.

José DOCK - 3^{ème} échevin (I.C.N - Les Engagés)

084/22.23.47 • 0476/27.29.05 • jose.dock@gmail.com

Attributions: Tourisme • Géoparc • Massif de la Grande Forêt de St-Hubert • Communication et digitalisation • Rénovation rurale • PCDR • Patrimoine • Aînés • Développement économique • Emploi • ALE • Gestion de la maison de village de Forrières.

Florence ARRESTIER - Présidente CPAS (I.C.N - Les Engagés)

084/21.42.14 • 0472/62.11.57 • flo.arrestier@hotmail.com

Attributions: CPAS • Enseignement et personnel attaché • Accueil extra-scolaire • Petite enfance • Gestion de la Maison Rurale de Nassogne et de la Maison de village de Masbourg.

Philippe LEFEBVRE - Conseiller (Ensemble - PS)

084/22.20.60 • 0475/69.27.66 • phlefebvre78@gmail.com

Véronique BURNOTTE - Conseillère (Indépendante - Ecolo)

084/44.55.16 • 0473/76.92.06 • vero.burnotte@gmail.com

Jean-François CULOT - Conseiller (I.C.N - non apparenté)

084/34.49.43 • 0473/93.03.82 • fc382380@skynet.be

Lynda PROTIN - Conseillère (I.C.N - Les Engagés)

0474/61.05.97 • linda.protin@bpost.be

Sophie PIERARD - Conseillère (Ensemble - non apparentée)

084/38.77.38 • 0478/59.94.51 • sopierard@gmail.com

Charles QUIRYNEN - Directeur général

084/22.07.63 • charles.quirynen@nassogne.be



Divers supports et outils de communication vous informent sur la vie de notre commune:

- ✓ Le site internet: **www.nassogne.be**
- ✓ La **newsletter hebdomadaire** envoyée par mail chaque lundi (inscription sur www.nassogne.be).
- ✓ La page **Facebook** et la chaîne **YouTube: Commune de Nassogne**
- ✓ Le **Flash info** trimestriel distribué en toutes-boîtes.
- ✓ En cas d'urgence: **BE-Alert** (inscription sur www.be-alert.be).

.bealert

Soyez directement alerté en situation d'urgence !

- ✓ Un système développé au niveau national.
- ✓ Permet aux autorités d'informer un grand nombre d'habitants en cas d'incident et ce via plusieurs canaux différents en même temps.
- ✓ Des informations officielles, correctes, directement de la source.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui sur

www.be-alert.be

Besoin d'aide ? N'hésitez pas à contacter l'administration communale: 084/22.07.68 (Catherine Nangnot) - 084/22.07.67 (Peggy Vandorpe).



Administration communale

Place Communale, 2 - 6950 Nassogne • 084/22.07.50 • www.nassogne.be

- 🕒 - Tous les matins de 8h30 à 12h30 ;
 - Les mardis, mercredis et jeudis de 13h30 à 16h30 ; possibilité de rendez-vous jusqu'à 18h le mercredi ;
 - Le 1^{er} samedi du mois, sauf juillet et août : de 9h à 12h (uniquement permanence du service population).

Prendre rendez-vous est vivement conseillé ! (Pour contacter les agents par mail: prénom.nom@nassogne.be).

Bourgmestre

QUIRYNEN Marc 084/22.07.60

Directeur général

QUIRYNEN Charles 084/22.07.63

Directeur financier

HERCOT Nicolas 084/22.07.59

Chef de bureau administratif

PAQUET Quentin 084/22.07.42

Agriculture

HENQUINET Nathalie 084/22.07.49

Animation jeunesse

BIYIK Abdul - Animateur de rue 0473/73.57.77

Bibliothèque

DEMELENNE Sandra 084/37.95.03
 DUMONT Amélie 084/37.95.03

Communication / Site Internet

VANDORPE Peggy 084/22.07.67
 HERNANDEZ Julie 084/22.07.54

Comptabilité

BOLLE Fabian 084/22.07.47
 HERNANDEZ Julie 084/22.07.54

Energie

BERTRAND Laura 084/22.07.53

Enseignement

LECOMTE Olivier - Directeur Ecoles de la Lhomme (Bande, Forrières, Lesterny) 0474/86.65.78
 BANDE Olivier - Directeur Ecoles de la Wamme (Ambly, Grune, Harsin, Nassogne) 0471/26.85.32

Environnement

BERTRAND Laura 084/22.07.53

Forêt

SCHMITZ Bernadette 084/22.07.48

Gestion des salles

PIRLOT Delphine 084/22.07.57
 LECOMTE Sabrina 084/22.07.52

Informatique

BOLLE Fabian 084/22.07.47
 VANDORPE Peggy 084/22.07.67

Marchés publics

HERNANDEZ Julie (fournitures/services) 084/22.07.54
 HENQUINET Nathalie (travaux) 084/22.07.49

Petite enfance

MOSSAY Claire 0495/54.82.65
 Crèche « Les Bisounours » 084/41.18.81
 Crèche « Les P'tites Chouettes » 084/36.75.36

Plan d'urgence et intervention

NANGNIOT Catherine - PLANU 084/22.07.68
 PIRLOT Delphine 084/22.07.57

Population/Etat-civil

LECOMTE Sabrina 084/22.07.52
 NANGNIOT Catherine 084/22.07.68
 PIRLOT Delphine 084/22.07.57
 THIRION Josée 084/22.07.55

Proxibus

HERNANDEZ Julie 084/22.07.54

Recettes, taxes et redevances

SCHMITZ Bernadette 084/22.07.48
 FOURNY Justine 084/22.07.59

Ressources humaines

LEBRUN Katy (administration) 084/22.07.61
 DEGAND Sophie (enseignement) 084/22.07.56

Sport

BIYIK Abdul 0473/73.57.77

Tourisme (Office Communal du Tourisme)

LAMBERT Julie 084/22.15.58
 LEVA Catherine 084/22.15.58

Travaux

HENQUINET Nathalie (administration) 084/22.07.49
 PIERARD Stéphane - Chef des travaux 084/22.07.69
 LAMBERT Corentin - Agent technique 084/22.07.62
 LAMBERT Benoit - Contremaître 0496/35.20.19
 Service des eaux (garde 24 h/24) 0474/27.94.58

Urbanisme

ARNOULD Laurence - CATU 084/22.07.45
 HENQUINET Nathalie (logement) 084/22.07.49

CPAS (Centre public d'action sociale)

Rue des Alliés, 46 - 6953 Forrières

Présidente: ARRESTIER Florence - 084/21.42.14

Directrice générale: CHABOT Caroline - 084/37.03.90

- ⌚ - Du lundi au vendredi, sur rendez-vous: 084/37.03.90 (uniquement le matin).
- Permanences chauffage (sans rendez-vous): mardi et jeudi, de 9h à 11h30.

Lavoir social Les Lavandières

Rue des Alliés, 46 - 6953 Forrières

084/45.67.00

- ⌚ Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

Agence Locale pour l'Emploi (ALE)

Rue des Alliés, 44 (étage) - 6953 Forrières

BENTZ Benoit - 0476/03.44.57

ale.nassogne@skynet.be

- ⌚ Par téléphone : du lundi au vendredi de 9h à 16h
Au bureau à Forrières: le mardi, sur rendez-vous.

Département de la Nature et des Forêts (DNF) - Cantonnement de Nassogne

Place des Martyrs, 13 - 6953 Forrières

084//37.43.10

nassogne.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

Recyparc

Rue de Lahaut - 6950 Nassogne

084/21.06.83 - www.idelux.be

- ⌚ - Été (du 1^{er} mai au 31 octobre): du lundi au vendredi de 13h à 19h ; samedi de 9h à 18h.
- Hiver (du 1^{er} novembre au 30 avril): du lundi au vendredi de 12h à 18h ; samedi de 9h à 18h.
- Fermé le dimanche et les jours fériés légaux.

Centre culturel de Nassogne

Rue de Lahaut, 3 - 6950 Nassogne

084/21.49. 08 - info@ccnassogne.be

www.ccnassogne.be

- ⌚ De 9h à 13h et de 14h à 17h30.

Office Communal du Tourisme

Rue de Lahaut - 6950 Nassogne

084/22.15.58 - office.tourisme@nassogne.be

- ⌚ - Hors vacances scolaires: du vendredi au dimanche, de 9h à 12h et de 13h à 16h (jusque 18h le vendredi).
- Pendant les vacances scolaires: du mardi au dimanche, de 9h à 12h et de 13h à 16h (jusque 18h le vendredi).
- Les jours fériés: de 9h à 12h et de 13h à 16h.
- Fermé les lundis et les 01/01, 01/11, 11/11 et 25/12.

Bibliothèque/ludothèque

Rue de Lahaut - 6950 Nassogne

084/37.95.03 - biblionassogne@hotmail.com

- ⌚ Mardi, de 8h à 16h • Mercredi, de 13h à 19h • Jeudi, de 13h à 17h • Samedi, de 13h à 17h.

La bibliothèque vous propose également un service "Take Away":

- ✓ Passez votre commande par téléphone ou mail.
- ✓ Les bibliothécaires vous fixent un rendez-vous dans les jours à venir et préparent votre lot selon les disponibilités.
- ✓ Au moment prévu, venez, ouvrez la porte... votre paquet est là.

Zone de police Famenne-Ardenne

Accueil zonal

Rue des Trois Bosses

6900 Marche-en-Famenne

084/31.03.11

⌚ 7 j/7, 24 h/24



Poste de police de Nassogne

Rue Haute Voie de Marche, 5

6950 Nassogne



Pour tout dépôt de plainte ou contact avec votre agent de quartier, merci de prendre rendez-vous via l'accueil zonal: 084/31.03.11.

Agents de quartier:

> Delphine DELBROUCK

0470/86.04.78 - delphine.delbrouck@police.belgium.eu

> Denis CHARLIER

0470/86.04.79 - denis.charlier@police.belgium.eu

**Intervention urgente:
formez uniquement le 101 ou 112.**

112

Besoin d'une aide urgente ?
Désormais, vous pouvez
aussi contacter les centres
d'appels urgents via App.

Téléchargez l'App **112 BE**
et enregistrez-vous

www.112.be

be

1 MENU À OPTION POUR 2 NUMÉROS D'URGENCE

En danger ?

1 Appeler le 112 ou le 101 et écouter le message

2 Faites votre choix 1 ou 2

3 Restez en ligne

112 101

BIENVENUE À NOS NOUVEAUX COLLÈGUES

Corentin Lambert a pris ses fonctions en tant qu'agent technique D7 le 6 mai dernier.

Sous la direction du chef des travaux, il a notamment comme missions, de

- Gérer les aspects techniques des dossiers relatifs aux bâtiments communaux ;
- Evaluer les besoins techniques (entretien ou réalisation) du patrimoine bâti communal ;
- Concevoir les rapports, métrés et plans utiles à la gestion technique des dossiers ;
- Gérer, en collaboration avec le contremaître, l'organisation et la mise en œuvre des interventions des équipes intervenants dans les bâtiments communaux (maçonnerie, menuiserie, peinture, ...) ;
- Intervenir avec l'ensemble des intervenants du chantier en vue de son déroulement optimal ;
- Apporter un appui technique pour l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment ;
- Optimiser la gestion du réseau de distribution d'eau ;
- Participer à la mise en œuvre du plan climat.

Le service travaux a quant à lui accueilli **Nicolas Thirion**, le 14 mars, en tant qu'ouvrier polyvalent avec orientation en voirie-machiniste, et **Dino Fagan**, le 14 juin, comme ouvrier polyvalent.

Nous leur souhaitons plein succès dans leurs nouvelles fonctions!



ETAT-CIVIL DU 16 MARS AU 15 JUIN 2022

NAISSANCES

16/03/2022 LOBACH Michaël d'Ambly
16/03/2022 DESCAMPS Côme de Bande
24/03/2022 HENROTIN Loïs d'Harsin
28/03/2022 ANTOINE-DEBARSY Nino de Nassogne
31/03/2022 ANTOINE-HAOUUD Mathis d'Harsin
07/04/2022 DUBOIS Taylor de Bande
12/04/2022 DEGAND Basile de Forrières
29/04/2022 RENARD Lucien de Masbourg

04/05/2022 BADIN Lewis de Nassogne
10/05/2022 THEYS-KIRTEN Isaac de Forrières
13/05/2022 VERMEESCH Côme d'Ambly
19/05/2022 ROMAND Maé de Bande
19/05/2022 GÉRARD Lyanna de Nassogne
22/05/2022 MADACI Yassine de Nassogne
23/05/2022 ROSIER Maé de Bande
12/06/2022 HAINAUT-CIMINO Isée de Grune

MARIAGES

02/04/2022 ADAM Aimé et DUCHÈNE Himelda de Nassogne
15/04/2022 HUBERTY Vivien et BRASSEUR Gaëtane de Bande
22/04/2022 BOSQUET Jacques et LECOMTE Sabrina de Nassogne
23/04/2022 CHARLIER Mickaël et FALQUE Nadège de Bande
06/05/2022 HENQUINET William et REMY Cindy de Nassogne

21/05/2022 PIRSON Pierre et TITEUX Géraldine de Nassogne
25/05/2022 DOOM Logan et LAMBERT Kelly de Nassogne
28/05/2022 JACOT Denis et JACQUET Aurore de Nassogne
11/06/2022 BARBAY Florent et ORBAN Julie de Bande

DECES

16/03/2022 CLAUDE Maryvonne, épouse de PETIT Daniel, de Nassogne
21/03/2022 PIRLOT Michel, époux de MATAGNE Esther, de Grune
23/03/2022 SCHOUTEN Georges d'Harsin
24/03/2022 KEVERS Gregory de Forrières
25/03/2022 LISSOIR Pierre, veuf de Robinet Nelly, de Forrières
28/03/2022 GASPARD Annie, épouse de Pierre Nestor, de Nassogne
01/04/2022 SCHOLLAERT Edward, époux de Chabart Marie-Rose, de Forrières
06/04/2022 MASSART Auguste de Forrières
20/04/2022 SIMON Audette, veuve d'HERMAN Cyrille, d'Ambly

01/05/2022 DELHEZ Olivier, veuf de MARCHAL Anita, de Forrières
04/05/2022 RENARD Marie, veuve de GILLET Jules, de Nassogne
07/05/2022 HARDENNE Alex, époux de LAURENT Jocelyne, de Forrières
14/05/2022 RENARD Justin d'Ambly
15/05/2022 MICHEL Léopold, époux d'HUBERTY Martha, de Nassogne
23/05/2022 DEDRICHE José, époux de DUCAMP Michèle, de Forrières
01/06/2022 TALBOT Jeanne, veuve de LÉONARD Félix, de Nassogne
14/06/2022 LAMBERT André, époux de LEJEUNE Bernadette, d'Ambly



COMMUNE DE NASSOGNE
SÉANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL COMMUNAL

Les séances publiques du conseil communal sont diffusées sur la page Youtube Commune de Nassogne.

L'ordre du jour et les procès-verbaux sont consultables en ligne sur www.nassogne.be.



SÉANCE DU 24 MARS 2022

Installation et prestation de serment d'un nouveau conseiller communal en remplacement d'une conseillère communale démissionnaire

Les pouvoirs de Monsieur Serge Demortier sont validés par le conseil communal et le président l'invite à prêter, entre ses mains et en séance publique, le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la démocratie et de la décentralisation: « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. ». Ayant ainsi prêté serment, l'intéressé est alors déclaré installé dans sa fonction. Il déclare s'apparenter au Parti Socialiste (PS). Le Conseil communal le désigne en tant que représentant dans les intercommunales et organismes suivants: Idelux Eau, Idelux Projets Publics, VIVALIA, Famennoise, BEP Crematorium, ALE.



CCATM: Désignation d'un membre et son suppléant en remplacement d'une conseillère démissionnaire

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de nommer les personnes suivantes, membres de la CCATM: Madame Christine Breda, effective ; Monsieur Serge Demortier, suppléant.

Prestation de serment du Directeur Financier

Monsieur Nicolas Hercot prête le serment suivant "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution, et aux lois du peuple belge" entre les mains de Monsieur Marc Quiryen, Président du Conseil communal.



Création de liaisons à très haut débit sur fibre optique sur le territoire de Nassogne

Le Conseil communal décide, par 10 voix pour et 4 abstentions, d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Création de liaisons à très haut débit sur fibre optique sur le territoire de Nassogne" et de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; le montant estimé s'élève à 78.600,00 € HTVA ou 95.106,00 € TVAC (21 %).

POLLEC 2020: volet 1 "Soutien aux ressources humaines" et volet 2 "Soutien aux investissements - Approbation de la candidature

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver la candidature de la Commune à l'appel à projet POLLEC 2020:

- pour le volet « soutien aux ressources humaines »: valorisation du personnel déjà en place, à savoir l'éco-conseillère qui comprend dans ses missions le suivi et la mise en œuvre du Plan Climat depuis son entrée en fonction le 09/09/2019 - Montant subsidié de 22.400 €;
- pour le volet « soutien aux investissements »: création d'un réseau de chaleur à l'école de Grune depuis la chaufferie de la salle Saint-Pierre - Montant subsidié de 50.000 €.

Appel d'offres en vue de l'octroi d'un droit de superficie sur des parcelles de la commune de Nassogne pour l'installation et l'exploitation d'éoliennes - Modification du cahier des charges: ratification

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de ratifier la décision du Collège du 14 mars 2022 par laquelle celui-ci décide de modifier le critère de sélection figurant dans le cahier des charges intitulé « Appel d'offres en vue de l'octroi d'un droit de superficie sur des parcelles de la commune de Nassogne pour l'installation et l'exploitation d'éoliennes » comme suit : Capacité technique et professionnelle du promoteur (critères de sélection) - "La compétence technique du promoteur devra être démontrée par une liste comportant au moins trois projets similaires dont au moins un en Wallonie Belgique."

Appel à projets "Accords Tax on Pylons": participation

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de ratifier la décision du Collège communal du 21 février 2022 de participer à l'Appel à projets 2021 "Accords Tax on pylons" lancé par le Gouvernement wallon avec le projet "Transition numérique de la Commune de Nassogne" comprenant les 5 objectifs suivants:

Objectif 1: Améliorer l'infrastructure

- Remplacement complet des serveurs physiques de l'administration communale et du CPAS.
- Migration des fonctions vitales de l'infrastructure vers des nouvelles machines virtuelles.
- Acquisition de NAS permettant de réaliser des backups sécurisés et distants.
- Création d'une nouvelle salle informatique sécurisée et organisée au sein du CPAS pour l'accueil du nouveau serveur.
- Ajustement et renouvellement des licences.
- Sécurisation et optimisation de l'infrastructure (antivirus, gestion des mises à jour centralisée, etc).
- Réinstallation complète des logiciels métiers sur la nouvelle infrastructure.
- Installation d'une fibre optique propriétaire entre l'administration communale et le CPAS afin de pouvoir disposer d'un site distant en cas de DRP.

- Refonte et révision des comptes VPN afin de sécuriser et faciliter le télétravail des agents.

Objectif 2: Améliorer la connectivité

- Installation et déploiement du wifi dans l'ensemble des bâtiments communaux.
- Mise en place d'un contrôleur wifi afin de faciliter la gestion de ces antennes à distance.
- Mise à disposition d'un accès Internet sécurisé et à usage unique pour les externes.

Objectif 3: Acquérir des outils de communication adaptés aux normes et pratiques actuelles

- Développement d'un nouveau site Internet permettant de dématérialiser les échanges entre le citoyen et la commune, regroupant des services informationnels (contenu traditionnel du site web communal) et des services transactionnels (e-guichet, compte citoyen développé, prise de rendez-vous/réservation, signalement de problèmes, ...).

Objectif 4: Dématérialiser les processus de travail internes et externes

- Mise en œuvre de la publication automatisée des délibérations du Conseil communal sur le site internet.
- Acquisition d'une solution de prise de rendez-vous/réservation en ligne intégrable au site web.
- Acquisition d'une solution de participation à l'amélioration du cadre de vie intégrable au site web.
- Acquisition d'une application de guichet en ligne.
- Acquisition d'une application de numérisation et de gestion du courrier.

Objectif 5: Former les utilisateurs (personnel, mandataires, citoyens)

- Engagement d'un référent informatique chargé d'accompagner les différents utilisateurs dans cette transition numérique, de mettre en place des formations spécifiques et de créer une bibliothèque de tutoriels.

Opération de Développement Rural - Rapport annuel 2021: approbation

Le Conseil communal approuve, à l'unanimité, le rapport annuel 2021 sur le Développement rural de la commune de Nassogne, tel qu'arrêté par la Commission Locale de Développement Rural le 24 février 2022.

Redevance pour le basketball

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'établir, pour l'exercice 2022, une redevance relative à la participation au programme "Basketball" fixée à 25 € pour une période de 6 mois allant du 17 mai 2022 au 16 novembre 2022.

SÉANCE DU 14 JUIN 2022

Réseau de distribution d'eau intelligent: Présentation

Le Conseil communal prend connaissance du projet final Territoire intelligent 2019 : "Un réseau de distribution d'eau intelligent au service de chaque citoyen".

Compte communal 2021: approbation

Le Conseil communal décide, par 10 voix pour et 5 voix contre, d'approuver comme suit les comptes de l'exercice 2021:

Bilan	
Actif	Passif
82.096.890,32 €	82.096.890,32 €

Compte de résultats	Charges (C)	Produits (P)	Résultats (P - C)
Résultat courant	10.017.399,75 €	11.712.769,81 €	1.695.370,06 €
Résultat d'exploitation (1)	12.188.674,58 €	13.815.534,35 €	1.626.859,77 €
Résultat exceptionnel (2)	521.060,69 €	478.672,20 €	- 42.388,49 €
Résultat de l'exercice (1 + 2)	12.709.735,27 €	14.294.206,55 €	1.584.471,28 €

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés	14.617.100,36 €	1.862.988,04 €
- Non-Valeurs	40.062,10 €	0,00 €
= Droits constatés net	14.577.038,26 €	1.862.988,04 €
- Engagements	11.524.641,27 €	1.779.789,20 €
= Résultat budgétaire de l'exercice	3.052.396,99 €	83.198,84 €
Droits constatés	14.617.100,36 €	1.862.988,04 €
- Non-Valeurs	40.062,10 €	0,00 €
= Droits constatés net	14.577.038,26 €	1.862.988,04 €
- Imputations	11.289.765,48 €	701.433,80 €
= Résultat comptable de l'exercice	3.287.272,78 €	1.161.554,24 €

Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 de la Commune

Le Conseil communal décide, par 10 voix pour et 5 voix contre, d'approuver, comme suit, les modifications budgétaires n° 1, ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2022:

Service ordinaire	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3
D'après le budget initial ou la précédente modification	13.074.041,20 €	10.649.057,72 €	2.424.983,48 €
Augmentation de crédit (+)	1.971.780,24 €	713.951,02 €	1.257.829,22 €
Diminution de crédit (+)	915.373,25 €	75.505,05 €	- 839.868,20 €
Nouveau résultat	14.130.448,19 €	11.287.503,69 €	2.842.944,50 €
Service extra-ordinaire	Selon la précédente délibération		
	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3
D'après le budget initial ou la précédente modification	8.659.313,08 €	8.659.313,08 €	0,00 €
Augmentation de crédit (+)	1.488.064,39 €	326.510,16 €	1.161.554,23 €
Diminution de crédit (+)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Nouveau résultat	10.147.377,47 €	8.985.823,24 €	1.161.554,23 €

	Ordinaire	Extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	10.799.149,27 €	8.113.028,56 €
Dépenses totales exercice proprement dit	10.799.010,39 €	8.960.333,56 €
Boni / Mali exercice proprement dit	138,88 €	- 847.305,00 €
Recettes exercices antérieurs	3.151.298,92 €	1.161.554,23 €
Dépenses exercices antérieurs	103.450,39 €	25.489,68 €
Prélèvements en recettes	180.000,00 €	872.794,68 €
Prélèvements en dépenses	385.042,91 €	0,00 €
Recettes globales	14.130.448,19 €	8.985.823,24 €
Dépenses globales	11.287.503,69 €	8.985.823,24 €
Boni / Mali global	2.842.944,50 €	1.161.554,23 €

CPAS: compte 2021

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver la délibération du CPAS du 4 mai 2022 approuvant le compte 2021:

Compte budgétaire:

	+/-	Service ordinaire	Service extraordinaire
1. Droits constatés Non-valeurs et irrécouvrables	=	2.001.312,95 € 0,00 €	111.827,30 € 0,00 €
Droits constatés net Engagements	= -	2.001.312,95 € 1.890.996,86 €	111.287,30 € 136.494,07 €
Résultat budgétaire Positif: Négatif:	=	110.316,09 €	24.666,77 €
2. Engagements Imputations comptables	-	1.890.996,86 € 1.890.996,86 €	136.494,07 € 68.184,39 €
Engagements à reporter	=	0,00 €	68.184,39 €
3. Droits constatés nets Imputations	-	2.001.312,95 € 1.890.996,86 €	111.827,30 € 68.184,39 €
Résultat comptable Positif: Négatif:	=	110.316,09 €	43.642,91 €

Compte de résultat:

- Résultat d'exploitation : boni de 18.253,97 €
- Résultat exceptionnel : boni de 92.899,92 €
- Résultat de l'exercice : boni de 111.153,89 €

Bilan

- Bilan équilibré à 550.641,18 €

Marché relatif au financement global du programme extraordinaire 2022: répétition service similaire

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, de solliciter l'Adjudicataire dudit marché, à savoir Belfius Banque S.A., afin qu'il communique une offre de crédits complémentaires sur base des estimations des crédits reprises ci-après:

Numéro de projet	Objet	Montants prévus par emprunt	Durée
421	Achat d'une remorque benne	40.000,00	10

124	Salle Saint-Pierre à Grune	20.000,00	20
877	Entretien réseau d'égouttage	20.000,00	20
877	Libération parts AIVE 2022	37.700,00	20
874	Entretien canalisation d'eau 2022	75.000,00	20
124	Remplacement toiture CPAS Forrières	95.000,00	20
764	Rénovation énergétique foot de Bande	97.500,00	20
124	Fibre optique entre Commune et CPAS	107.500,00	20
874	Restauration du château d'eau de Nassogne	125.000,00	20
421	Amélioration voiries agricoles Lesterny	140.000,00	20
790	Rénovation énergétique église de Forrières	165.000,00	20
764	Rénovation énergétique hall omnisports de Nassogne	182.500,00	20
874	Installation filtre à Bande pour service D.E.	205.000,00	20
722	Réseau de chaleur à l'école de Grune	270.000,00	20
421	Réfection chamin de Roimont à Ambly + Rue du cimetière	303.303,32	20
844	Achat modules pour crèche Bisounours	315.000,00	20
764	Transformation et extension du complexe sportif Forrières	445.000,00	20
421	Entretien voirie 2022	460.000,00	20
124	Aménagement rez maison communale	750.000,00	20
421	Entretien voirie Chemin Thier Renard entre Harsin et Nassogne (PIC) + PIWACY	1.270.000,00	20
	Totaux :	5.123.503,32	

Indisponibilité de la Salle "La Petite Europe": octroi d'un subside exceptionnel pour le comité organisant la kermesse de Bande

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'octroyer un subside exceptionnel d'un montant de 1.000 € au Comité des Fêtes de Bande pour l'organisation de la kermesse lors du week-end du 17 au 19 juin 2022.

Rapport établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (relevé des jetons, rémunérations et avantages en nature de l'année 2021): approbation

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport de rémunération de la Commune de Nassogne pour l'exercice 2021 qui consiste en un relevé individuel et nominatif des jetons et rémunérations alloués par l'Administration communale aux mandataires et aux personnes non élues, comprenant la liste de leurs présences aux réunions des différentes instances de la Commune.

	Nombre de réunions
Conseil communal	9
Collège communal	47
Commission ou comité spécial #1	néant

Commission ou comité spécial #2	néant
Autre #1	néant

Fonction	Nom et prénom	Rémunération annuelle brute	Participation aux réunions
Président(e) du Conseil	Néant		
Bourgmestre	QUIRYNEN Marc	54.564,68 €	100 %
Echevin n°1	BLAISE André	32.898,85 €	94 %
Echevin n°2	DAVID Marcel	32.898,85 €	98 %
Echevine n°3	DOCK José	32.898,85 €	98 %
Echevin n°4	PEKEL Marie-Alice	36.708,76 €	96 %
Présidente CPAS	ARRESTIER Florence	1.569,44 €	91 %
Conseiller	PEREMANS Vincent	1.395,89 €	89 %
Conseiller	LEFEBVRE Philippe	1.218,87 €	78 %
Conseillère	BREDA Christine	1.562,57 €	89 %
Conseillère	BURNOTTE Véronique	1.392,42 €	89 %
Conseillère	HUBERTY Bruno	1.222,34 €	78 %
Conseiller	CULOT Jean-François	1.569,44 €	100 %
Conseiller	COLLARD Jérémy	1.569,44 €	100 %
Conseiller	PROTIN Lynda	1.392,42 €	89 %
Conseillère	COLMANT Johanna	1.395,89 €	89 %
Conseiller	KINET Charline	1.222,34 €	67 %
Conseillère	PIERARD Sophie	1.218,87 €	78 %
Total général		206.699,92 €	

Détail de la rémunération et des avantages: néant.

Justification de la rémunération si autre qu'un jeton: néant.

Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle: néant.

Règlement-redevance sur les repas scolaires et repas adultes

Le Conseil communal décide, par 9 voix pour et 6 voix contre, qu'à partir du 01 septembre 2022, le taux de la redevance relative aux repas scolaire et adultes est fixé comme suit:

- Bol de potage: 1 € ;
- Repas complet maternel: 3,50 € ;
- Repas complet primaire: 4 € ;
- Repas complet adulte: 5 €.

Redevance sur la vente de sacs destinés à la collecte spécifique des PMC : adaptation

Le Conseil communal décide, à l'unanimité, d'établir une redevance communale sur la délivrance de sacs destinés à la collecte spécifique des PMC:

- Rouleau de 10 sacs de 120 litres: 5 € ;
- Rouleau de 10 sacs de 240 litres: 10 €.

Travaux d'entretien et de restauration hydromorphologiques sur les cours d'eau provinciaux des sous-bassins hydrographiques Lesse-Moselle. Marché conjoint Province-Communes

Le Conseil communal décide, à l'unanimité,

- d'adhérer au marché conjoint de la Province de Luxembourg pour l'entretien des cours d'eau de deuxième et troisième catégorie (la province de Luxembourg exécutera la procédure et interviendra au nom de la Commune de Nassogne pour l'attribution et l'exécution de ce présent marché) ;

- d'approuver le cahier des charges relatif au marché "Travaux d'entretien et restauration hydromorphologiques sur les cours d'eau provinciaux des sous-bassins hydrographiques Lesse-Moselle"

- d'approuver le montant estimatif de 109.154,72 € à charge de la Commune de Nassogne et la description des travaux.

Rénovation énergétique et transformation du hall omnisports de Nassogne: confirmation de la délibération du Collège communal

Le Conseil communal confirme, à l'unanimité, la délibération du Collège communal du 07 février 2022 approuvant l'introduction de la candidature de la Commune de Nassogne pour la rénovation énergétique et la transformation du hall omnisports de Nassogne dans le cadre de l'appel à projet pour la rénovation des infrastructures sportives et attestant sur l'honneur que les données mentionnées dans notre candidature sont fiables et véritables.

APÉRITIFS CITOYENS - APPEL AUX ASSOCIATIONS LOCALES

La crise sanitaire du Covid-19 nous laisse enfin entrevoir un été 2022 un peu plus convivial permettant à l'ensemble des citoyens des retrouvailles bien méritées.

Afin de favoriser ce vivre ensemble sur notre territoire, la commune de Nassogne propose aux associations locales d'organiser des apéritifs citoyens les dimanches de juillet et août 2022, de manière tournante dans tous les villages de l'entité.

Un calendrier sera dressé, et annoncé, afin de répondre aux attentes de chaque village.

Une aide financière de 300 € sera octroyée afin de donner la possibilité de mettre en place une animation musicale.

Les bénéfices viendront en aide aux associations organisatrices qui ont été fortement impactées financièrement durant cette période sanitaire compliquée.

**Pour toute inscription, veuillez prendre contact avec l'Office Communal du Tourisme:
084/22.15.58 - office.tourisme@nassogne.be**

Cette aide ne sera attribuée que pour un seul apéro par dimanche.

Nous souhaitons plein succès aux associations qui se lanceront dans cette expérience conviviale et espérons qu'elle pourra devenir pérenne.





RÉFÉRENT.E INFORMATIQUE

La Commune recrute un référent informatique (H/F/X) à temps plein. Contrat à durée déterminée de six mois renouvelable, pouvant déboucher sur un CDI.

Sous l'autorité du Directeur général, vous serez notamment chargé(e) de:

- Réaliser le support utilisateur N1/N2 (applications métier, matériel) ;
- Analyser et dépanner des incidents ;
- Gérer et assurer la maintenance proactive du parc informatique et des licences ;
- Réaliser la maintenance de l'infrastructure en collaboration avec le gestionnaire actuel ;
- Gérer les comptes et les accès utilisateurs ;
- Gérer les backups ;
- Gérer la console antivirus et le déploiement automatique des clients ;
- Gérer le service mail (gestion des comptes, configuration chez les utilisateurs) ;
- Être le point de contact avec les fournisseurs.

Dossier de candidature à adresser pour le 31 août 2022 au plus tard.



TECHNICIEN.NE.S DE SURFACE

La Commune recrute des technicien.ne.s de surface à temps partiel.

- Vous êtes une personne organisée, dynamique et motivée.
- Vous travaillez consciencieusement.
- Posséder un moyen de locomotion est un atout car vous pourriez être amené à vous déplacer sur différentes implantations.

Candidatures acceptées sans date limite.



SURVEILLANT.E.S EXTRA-SCOLAIRES

La Commune recrute des surveillant.e.s extra-scolaires à temps partiel.

- Vous assurez l'accueil extra-scolaire des enfants et la surveillance des devoirs.
- Vous êtes une personne sérieuse et ponctuelle. Vous aimez le contact social et savez faire preuve de pédagogie et de communication.
- Une formation en rapport avec le domaine de l'enfance et/ou une expérience dans ce domaine constitue(nt) un atout considérable.
- Posséder un moyen de locomotion est un atout car vous pourriez être amené à vous déplacer sur différentes implantations.
- Vous êtes libre immédiatement.

Candidatures acceptées sans date limite.



ÉTUDIANT.E.S POUR L'OFFICE COMMUNAL DU TOURISME

La Commune recrute des étudiant.e.s pour compléter l'équipe afin d'assurer la permanence des week-ends et vacances scolaires à l'accueil de l'Office Communal du Tourisme.

Vous aurez notamment pour mission:

- d'accueillir et renseigner la clientèle touristique au comptoir d'accueil, par téléphone, par écrit et assurer les tâches administratives qui en découlent ;
- d'organiser l'espace d'accueil et les outils de promotion ;
- de promouvoir le tourisme local.

Candidatures acceptées sans date limite.



ANIMATEUR.TRICE - DIRECTEUR.TRICE POUR L'ASBL CENTRE CULTUREL DE NASSOGNE - CONTRAT DE REMPLACEMENT

L'asbl Centre culturel de Nassogne recrute un.e remplaçant.e animateur.trice-directeur.trice. Contrat de remplacement temps plein pour congé de maternité (durée estimée de 15 semaines).

Description générale de la fonction - tâches à accomplir (à titre indicatif):

- Coordination générale et gestion quotidienne du CCN;
- Gestion du projet culturel en adéquation avec le Décret sur les centres culturels ;
- Gestion des ressources humaines, coordination et cohésion d'équipe ;
- Gestion des ressources financières avec l'OA et la responsable administrative et financière ;
- Programmation des activités avec l'équipe ;
- Mise en œuvre et évaluation du plan d'action du CCN dans le respect du Décret sur les centres culturels ;
- Travail en bonne intelligence avec les instances décisionnelles ;
- Relations publiques et professionnelles avec un ensemble d'interlocuteurs publics et privés en et hors Nassogne.

Dossier de candidature à adresser pour le 30 juin 2022 au plus tard.



Retrouvez toutes les offres d'emploi avec les **conditions et profils détaillés** sur **www.nassogne.be** (Je trouve/Offres d'emploi)

BOIS-ÉNERGIE À NASSOGNE: L'EXEMPLE WALLON

Le 27 avril dernier, Philippe Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures, était à Grune pour l'inauguration du projet de réseau de chaleur.

Avec ses six chaudières et réseaux de chaleurs au bois, Nassogne fait figure d'exemple en Wallonie dans la transition énergétique et ne compte pas s'arrêter en si bon chemin. La commune souhaite en effet développer un septième réseau long de 1,2 km sur le village de Forrières.

Depuis plusieurs années, tous les projets de rénovation ou de construction de bâtiments publics sont envisagés sous l'angle des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie et du recours aux énergies renouvelables, et singulièrement du bois-énergie pour le chauffage. Dès que les études de pertinence en démontrent l'intérêt, c'est le choix que le Collège prend pour chauffer les bâtiments. Les dossiers ont tous été encadrés par la Fondation rurale de Wallonie que nous remercions chaleureusement.

C'est à l'école maternelle d'Ambly qu'a été installée, en 2005, la première chaudière à pellets, permettant d'économiser 4 tonnes de CO₂ par an. Un équipement similaire a ensuite été installé à l'école de Bande en 2009, à l'école primaire d'Ambly en 2011 et à la maison de village de Bande en 2017. En 2013, la commune avait également franchi un nouveau pas en reliant l'administration communale, la bibliothèque, le centre culturel et l'école ainsi que 11 habitations privées. Le tout alimenté cette fois aux plaquettes de bois. Le dernier projet bois-énergie date de 2019 avec la construction de la salle Saint-Pierre de Grune. Celle-ci est équipée d'une chaudière aux pellets de 75 kW expressément prévue et dimensionnée afin d'y raccorder ultérieurement l'école voisine.

A ce jour, Nassogne totalise donc six chaudières au bois et réseaux de chaleur et économise à elle seule 275 tonnes de CO₂ chaque année. L'équivalent de 1.500.000 km en voiture. 35 fois le tour de la terre Le bilan environnemental permet aussi à la Commune de s'inscrire concrètement dans la transition énergétique et dans les objectifs de son plan Pollec.



La Commune et la FRW planchent à présent sur un autre dossier: celui de Forrières. 1km200, un des plus grands réseaux de chaleur, reliant quatre implantations scolaires et les logements publics de la Famennoise, auquel pourraient se connecter des résidences privées. Depuis les inondations, une réflexion est en effet menée sur l'opportunité d'inclure dans le réseau quelques 110 maisons de particuliers dans le but de limiter les installations de chauffage aux hydrocarbures dans la zone inondable.

INAUGURATION DE LA SALLE SAINT-PIERRE DE GRUNE

La nouvelle salle Saint-Pierre de Grune a été officiellement inaugurée le 8 avril dernier.

Tous les habitants du village étaient conviés à la cérémonie d'inauguration qui fut suivie d'un drink de l'amitié organisé conjointement par la Commune et la Jeunesse de Grune.



UN RÉSEAU D'EAU INTELLIGENT AU SERVICE DE CHAQUE CITOYEN



La commune de Nassogne dispose aujourd'hui d'un nouvel outil de gestion pour son réseau d'eau.

Cadastre des ouvrages numérisé, cartographie en ligne, capteurs intelligents pour les réservoirs d'eau et plateforme de monitoring sont autant d'outils qui permettront une meilleure gestion avec un gain de temps et une augmentation de l'efficacité du travail. L'optimisation de la gestion de l'eau contribuera également au développement durable et à la préservation de l'environnement.

Pour rappel, ce projet avait été initié dans le cadre de l'appel à projet «Territoire Intelligent 2019» lancé par la Région Wallonne et a été subsidié à hauteur de 34.140 €.

Dans la pratique, la gestion du réseau d'eau implique la surveillance des captages et des réservoirs, l'analyse des données, la visualisation rapide du réseau et de son environnement (domaine public ou privé, types de canalisation, travaux réalisés ou projetés, ...), la coordination et le suivi des travaux, le suivi des abonnés ou encore la mise à disposition des données à des tiers.

1. Cadastre

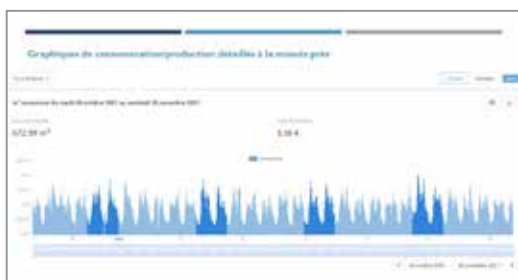


Un cadastre précis du réseau et des ouvrages a été créé en suivant les règles en vigueur dans le domaine des SIG (Système d'Information Géographique). Tous les éléments du réseau sont géolocalisés avec précision sur le terrain et encodés dans une base d'informations très complète. Cette base d'informations est intégrée dans un outil cartographique qui permet une prise de connaissance précise du réseau de distribution d'eau et de tous les équipements. L'intégration dans un outil web permet par ailleurs une consultation rapide via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Grâce à la numérisation, il sera possible de retrouver, même dans 50 ans, précisément et avec tous les détails (date d'installation, travaux réalisés, ...), tous les composants du réseau.

2. Monitoring

Les capteurs installés dans les différents réservoirs d'eau de l'entité permettent un relevé et une transmission automatiques des données de production et de consommation à la plateforme de gestion à une fréquence régulière déterminée. Un système de notifications (SMS ou email) informe le gestionnaire en cas de baisse de niveau en dessous d'un seuil déterminé. Grâce à ces alertes en temps réel et à la détection d'anomalies, les fuites pourront être prises en compte plus rapidement. Le gestionnaire du réseau pourra dès lors réagir plus vite et éviter les gaspillages. Une analyse des saisies temporelles permet également des prévisions de consommation.



3. Reporting et communication

L'outil de gestion comprend un tableau de bord complet de chaque réservoir avec des graphiques instantanés et permet un reporting automatique. Les différentes interfaces sont 'responsive' et accessibles en mode nomade sur tablettes et smartphones.

Les citoyens disposeront, quant à eux, d'une information transparente sous forme de rapport. Ils seront informés à une fréquence déterminée de la production des sources et de la consommation périodique.

TRAVAUX ACOUSTIQUES À LA MAISON RURALE DE NASSOGNE

Pour améliorer encore votre confort lors des spectacles, des travaux acoustiques ont été réalisés dans la Maison Rurale. Plus de 200 panneaux d'isolant acoustique ont été installés à plus de 5 mètres de haut.



INSTALLATION DE PORTES ANTI-INONDATIONS AU FC BANDE

Comme d'autres riverains de la Wamme, les installations du FC Bande ont été victimes de la montée des eaux en juillet dernier.

Pour protéger l'intérieur des bâtiments lors des futures crues, la Commune a décidé d'installer des portes anti-inondations amovibles.

Il s'agit d'un dispositif fiable et simple à mettre en place. 10 secondes, c'est le temps qu'il faut pour verrouiller cette porte anti-inondations. Elle peut être installée sur n'importe quel bâtiment et permet d'obtenir une protection immédiate contre les inondations.

Pour les 5 portiques installés à Bande, le coût total s'élève à environ 8.000 €, installation comprise.

L'installation a été prise en charge par la Commune mais c'est le gestionnaire du bâtiment qui stockera le dispositif et qui pourra le mettre en place en cas de risque d'inondation.



Ce même dispositif sera également installé au football de Forrières. La Commune encourage par ailleurs les riverains d'un cours d'eau à utiliser cette méthode pour leur habitation privée. N'hésitez pas à aller vous rendre compte sur place ou à prendre contact avec le service travaux: 084/22.07.69 - stephane.pierard@nassogne.be.

TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS PAR LA COMMUNE FACE AUX INONDATIONS

Depuis les inondations de juillet 2021, la Commune de Nassogne a effectué divers travaux de remise en état (voirie, cours d'eau, ...) mais également des travaux et/ou études afin de limiter les dommages en cas de fortes pluies.

- Nettoyage des voiries juste après les inondations, évacuation des déchets et mise en place de containers dans les villages de Masbourg, Forrières et Bande pour l'évacuation des déchets des personnes sinistrées.
- Prêt de déshumidificateurs (36 logements).
- Restauration par les ouvriers communaux de plusieurs chemins en forêt.
- Curage des égouts réalisé en collaboration avec la SPGE: traversée de Masbourg, Rue de la Forge et Rue du Basteau à Forrières, Rue Roly à Grune, la Grand-Rue et la Rue Au-delà de l'Eau à Bande.
- Curage et remise en état de certains cours d'eau par la société Ecocur: le Bonnier à Bande, le ry Baudet à Nassogne, une partie de la Wassoie à Nassogne, le Ru de Berivaux à Nassogne, ...
- Curage par les services communaux d'autres cours d'eau de 3^{ème} catégorie.
- Réunions de concertation entre la Commune de Nassogne, M. Trillet de la Direction des Routes du Luxembourg ainsi que les responsables des districts de Marloie et Saint-Hubert, le Service des cours d'eau de la Province de Luxembourg et le Services des Cours d'eau non navigables de la Région Wallonne au sujet de la Wamme à Bande et Harsin, la Lomme à Forrières et la Masblette à Masbourg.
- Mise en place de protections anti-inondations au bâtiment du football de Bande.



Ce jeudi 16 juin, Belfius Banque organisait un séminaire « Grandes Villes et Provinces » ayant pour thèmes l'Economie et l'Energie.

A cette occasion, la parole a été donnée aux communes de plus faible entité pour qu'elles puissent échanger leurs (bonnes) manières de procéder au niveau énergétique. C'est ainsi que notre commune fut invitée à témoigner de la manière dont nous gérons le cadastre énergétique des bâtiments communaux.

Stéphane Pierard (chef des travaux) et Quentin Paquet (chef de bureau administratif) ont présenté nos nombreuses initiatives en matière énergétique (concernant notamment le réseau bois-énergie ou l'installation de capteurs intelligents pour notre réseau de distribution d'eau).

Partant du constat de la difficulté de gérer nos consommations énergétiques (eau, chauffage et électricité) au sein de nos nombreux bâtiments (écoles, crèches, maison rurale, ...), nous avons souhaité rassembler l'ensemble des données (facturation, consommation, fournisseur, ...) au sein de l'application nous servant jusqu'à présent d'outil de gestion de notre PST (Programme Stratégique Transversal).

Outre la centralisation de l'ensemble de ces données et l'accès facilité, tant pour les agents que le Collège, cette nouvelle manière de procéder permet d'une part de générer automatiquement différents graphiques (par type de combustible, par exemple) et d'autre part, un audit des données lors de l'importation de ces dernières dans l'application.

Quand les petits inspirent les grands, tout le monde est gagnant !



16 RADARS DANS LA COMMUNE

Un premier radar répressif a été installé par la Zone de Police Famenne-Ardenne et le SPW à Harsin, route de Bastogne.

15 radars préventifs avaient par ailleurs déjà été installés par la Commune:



- Ambly - N889 - Rue de Forrières (direction Nassogne)
- Ambly - Rue d'Harsin (direction Forrières)
- Ambly - Chemin Entre Deux Bancs (vers centre village)
- Bande - Rue Au-delà de l'Eau (vers centre village)
- Bande - Rue de Lignière (vers centre village)
- Charneux - Rue du Poteau (direction Roy)
- Forrières - N849 - Rue de Jemelle (zone 70 avant l'agglomération)
- Forrières - N899 - Rue de France
- Forrières - N889 - Rue des Alliés (direction Wavreille)
- Grune - Rue du Laveu (vers centre village)
- Harsin - Chemin sur le Foy (zone 70, direction Ambly)
- Harsin - N856 - Route de Bastogne (direction Hargimont)
- Harsin - N896 - Rue de Jemeppe (direction Bastogne)
- Harsin - Chemin sur le Foy (zone 70, direction Ambly)
- Masbourg - N849 - Rue de Saint-Hubert (direction Forrières)
- Nassogne - N889 - Rue de Lahaut (direction Ambly)



Ozone et fortes chaleurs SOYONS SOLIDAIRES

Aidons les personnes isolées
et sensibles qui nous entourent

QUELQUES CONSEILS

Lors de fortes chaleurs et de pics d'ozone:

- buvez au moins 1,5 L d'eau avec des sels minéraux (eau, thé, tisane, bouillon froid, etc.);
- restez à l'intérieur, particulièrement en cas de pics d'ozone et au moins de 11 à 15h (moments les plus chauds);
- fermez les fenêtres, tentures, stores et volets pendant la journée et aérez pendant la nuit, quand les températures sont retombées;
- cherchez l'ombre et les endroits frais;
- si vous devez fournir des efforts intenses, privilégiez-les de préférence tôt le matin ou le soir après 20 heures;
- prenez régulièrement des nouvelles de vos proches plus fragiles;
- évitez l'alcool et les boissons sucrées;
- n'abandonnez jamais une personne ou un animal dans votre voiture en stationnement.

QUE FAIRE EN CAS DE MALAISE ?

- Prévenez immédiatement le médecin traitant ou de garde;
- Si la personne est confus et présente une température anormalement élevée, appelez immédiatement le 100 ou le 112.

Avec la collaboration de:

Plus d'infos et de recommandations ?
Rendez-vous sur www.wallonie.be, rubrique Santé > forte chaleur.

0800 16061
numéro gratuit AViQ

Wallonie
familles santé handicap
AViQ

L'AVERTISSEMENT-EXTRAIT DE RÔLE POUR LE PRÉCOMPTE IMMOBILIER DISPONIBLE DANS L'EBOX

Cette année, afin de poursuivre la digitalisation de son administration et de faciliter la vie des citoyens wallons, le SPW Finances propose à ces derniers de recevoir leur avertissement-extrait de rôle en matière de précompte immobilier de manière numérique via leur eBox.

L'eBox est une boîte aux lettres électronique, personnelle et sécurisée, permettant aux citoyens de recevoir en ligne des documents officiels des organismes gouvernementaux. Concrètement, le SPW Finances placera l'avertissement extrait de rôle du citoyen dans son eBox personnelle et il sera alors directement averti par email afin d'aller le consulter.

Les informations relatives à l'activation (nécessaire) de l'eBox sont disponibles sur <https://finances.wallonie.be>.



En voyage ? N'oubliez pas la Kids-ID



EN VOYAGE ? N'OUBLIEZ PAS LA KIDS-ID

La Kids-ID est le document de voyage indispensable si vous devez prendre l'avion avec votre enfant.

Le délai d'obtention est de 3 semaines.

Ne tardez pas à la demander !

Infos: Service population/état-civil: 084/22.07.50 - popul.ec@nassogne.be

Allo parent, une protection supplémentaire pour votre enfant !

Le service Allo Parents est lié à la Kids-ID. Il permet de réagir rapidement et efficacement si votre enfant s'est perdu ou se trouve confronté à un problème majeur.

Ce service peut être activé gratuitement en quelques minutes à peine sur www.alloparents.be

alloparents

Parents joignables sur 7 numéros de téléphone.

Davantage de visibilité pour les hébergements touristiques

#Ça, c'est la Province!

En province de Luxembourg, les propriétaires de gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, campings, villages de vacances et attractions, se comptent par centaines. Si vous ou vos proches en font partie, le service provincial du tourisme dispose d'une cellule d'accompagnement des prestataires touristiques. Elle est là pour améliorer la visibilité et le positionnement sur le web via un accompagnement numérique.

Comment ? En proposant gratuitement un processus complet comprenant :

- un audit numérique des outils existants mettant en avant leurs forces et faiblesses : analyse du site web, de la fiche Google My Business, présence et utilisation des réseaux sociaux, e-réputation (avis clients), référencement naturel, commercialisation en ligne, ...
- une sélection des axes les plus judicieux à travailler pour optimiser le positionnement en ligne

- des conseils pratiques pour le site web, l'amélioration des réseaux sociaux, la mise en place de campagnes sponsorisées, la conception d'une page Google My Business, TripAdvisor, ...
- une aide à l'e-commercialisation via l'Outil Régional de Commercialisation (ORC) développé par Wallonie Belgique Tourisme pour la vente en ligne sur les supports numériques

- une analyse puis une amélioration des contenus néerlandophones
- un accès gratuit à la médiathèque pour illustrer leurs supports
- une aide de 120 euros est proposée aux hébergements de terroir pour l'amélioration de leurs outils numériques.

Toutes les infos et le formulaire se trouvent sur [le site](http://le.site) 084/410 216 - f.baade@province.luxembourg.be

Pollens et allergies : la Province vous informe

La Province de Luxembourg est active en cette matière qui affecte la santé. Pour prévenir ces allergies, elle collabore, avec Sciensano, aux mesures du taux de pollen et de spores fongiques dans l'air extérieur.

Le réseau de surveillance aérobiologique belge compte 5 stations de mesure dont une à Marche-en-Famenne où le capteur est placé sur le toit de la bibliothèque. Le capteur est relevé par la Province de Luxembourg une fois par semaine pendant toute la saison pollinique. Celle-ci commence avec la pollinisation du bouleau et se termine avec celle des graminées, soit de mi-mars à fin août.

Les données récoltées sont traitées par Sciensano qui publie l'information aérobiologique belge sur <https://airallergy.sciensano.be>. Elles sont ensuite disponibles, assorties d'un commentaire, sur le site de la Province de Luxembourg (via Citoyens/Santé/Prévention santé/Thématiques Santé/Pollens) puis dans nos médias locaux qui relaient cette information. Les personnes allergiques peuvent ainsi prévenir l'apparition des symptômes dus à une exposition aux allergènes.



Plus d'infos ?

Province de Luxembourg - 084/310 503 - samilux@province.luxembourg.be



La version complète de la revue trimestrielle # Ça, c'est la Province ! est à découvrir via le site www.province.luxembourg.be

ÉTÉ SOLIDAIRE: UNE AIDE GRATUITE AUX PERSONNES ÂGÉES

L'opération « Été solidaire » permet aux jeunes d'être sensibilisés à la solidarité, de réaliser des travaux d'utilité publique et de rendre des services à la population, pendant les vacances d'été. Ils sont engagés par les communes participantes et perçoivent une petite rétribution.

Les objectifs de l'action sont :

- Proposer aux jeunes d'agir sur leur cadre de vie, en embellissant et valorisant leur quartier.
- Favoriser auprès des jeunes la solidarité envers les personnes les plus démunies (personnes âgées, défavorisées, ...)
- Valoriser l'estime de soi et l'image du jeune vis-à-vis de la population.

Les tâches qui peuvent être confiées sont nombreuses:

- ✓ Ramassage de déchets dans les villages, les rivières, ... ;
- ✓ Peinture extérieure (abri de jardin, barrière, mur, châssis, banc, ...) ou intérieure (cage d'escalier, petite pièce, meuble, ...);
- ✓ Rangement et nettoyage (cave, grenier, garage, abri de jardin, cour, ...);
- ✓ Jardinage: retirer les mauvaises herbes, léger entretien de jardin, retourner le compost, récolter au potager, ramasser au verger, ranger du bois, ...;
- ✓ Accompagnement: lire, se promener, jouer aux cartes, confectionner des confitures, ...



Du 25 juillet au 5 août 2022 (hors week-end), 10 jeunes proposeront leur aide aux aînés et aux personnes en difficulté de notre commune.

Un petit coup de main occasionnel vous ferait plaisir ?

**Prenez contact avec Abdul Biyik:
0476/73 57 77
abdul.biyik@nassogne.be**

- ⊗ Pas d'utilisation d'outils dangereux (tronçonneuse, ...), ni de produits dangereux (produit corrosif, ...).
- ⊗ Le matériel est à prévoir par la personne qui accueille les jeunes.

HANDICONTACT: ALLOCATIONS FAMILIALES SUPPLEMENTAIRES

Jusqu'à 21 ans, les enfants porteurs de handicap peuvent bénéficier d'allocations familiales supplémentaires lorsque

- le handicap a des conséquences physiques ou mentales ;
- le handicap a une incidence sur les activités quotidiennes de l'enfant (mobilité, capacité d'apprentissage, hygiène corporelle, ...);
- le handicap a des conséquences pour le ménage (traitement médical, déplacements nécessaires, adaptation de l'environnement, ...).

Introduction d'une demande

Vous devez tout d'abord introduire une demande auprès de votre caisse d'allocations familiales. En Wallonie, depuis le 01/10/2021, c'est l'AVIQ qui est l'interlocuteur privilégié des familles pour les premières demandes et qui prend en charge l'évaluation médicale. L'AVIQ vous contactera dès lors par courrier pour vous expliquer les démarches: le formulaire A devra être complété via la plateforme ; le formulaire B devra être complété par votre médecin traitant.

Lorsque le dossier est complet, une évaluation est réalisée sur base des éléments présents dans le dossier ou à la suite d'un rendez-vous médical. L'AVIQ communique les résultats de cette évaluation à la caisse d'allocations familiales qui transmet quant à elle la décision à la famille.

Votre Handicontact est partenaire de l'AVIQ pour vous aider à compléter le formulaire A. Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec Julie DEOM au C.P.A.S de Nassogne en téléphonant au 084/37.03.90.

FONDS SOCIAL CHAUFFAGE: AUGMENTATION DES SEUILS D'INTERVENTION

Pour toutes les demandes introduites à partir du 1^{er} mai 2022 par les bénéficiaires du Fonds Social Chauffage relevant de la 2^{ème} catégorie, le montant annuel des revenus bruts imposables du ménage ne peut désormais dépasser 21.602,74 €, majorés de 3.999,36 € par personne à charge.

Les revenus nets pour être considérés comme personne à charge restent quant à eux fixés à 3.410,00 €, sans prendre en compte les allocations familiales et les pensions alimentaires pour enfants.

Pour introduire votre demande d'allocation chauffage, adressez-vous au CPAS dans les 60 jours de la livraison du combustible de chauffage : permanence chauffage le mardi et le jeudi, de 9h à 11h30.

Attention, vous devez utiliser le nouveau formulaire de demande d'allocation de chauffage page 19 !



DEMANDE D'ALLOCATION DE CHAUFFAGE

Merci de remplir et d'ajouter les preuves demandées.

Les données personnelles

Mes données

Nom + prénom	
N° registre national	
Adresse	
N° téléphone	
N° compte	

Membres de mon ménage : les personnes qui vivent avec moi dans le même logement

<u>Nom + prénom</u>	<u>N° registre national</u>

Je fais partie de la catégorie suivante

- ☐ 1^{ère} catégorie: bénéficiaires de l'assurance maladie invalidité (BIM)
- ☐ 2^{ème} catégorie: personnes à bas revenus, cela signifie que mon ménage dispose de revenus annuels bruts imposables inférieurs à € 21.602,74 majoré de € 3.999,36 par personne à charge
- ☐ 3^{ème} catégorie: personnes surendettées
 - ☐ une décision d'admissibilité a été prononcée à mon égard dans le cadre d'une procédure de règlement collectif de dettes.
 - ☐ une procédure de médiation conformément à la loi relative au crédit à la consommation, est en cours à mon égard.



Informations générales



POD | Maatschappelijke Integratie
SPP | Intégration Sociale

Je demande une allocation de chauffage :

- pour une quantité de.....litres
- de :

☐ gaz de propane en vrac	
☐ gasoil de chauffage en vrac	☐ gasoil de chauffage à la pompe
☐ pétrole lampant (type c) en vrac	☐ pétrole lampant (type c) à la pompe

Je chauffe principalement mon logement avec ce type de combustible.

- livré le.....
- pour un montant de.....€
- à l'adresse suivante

Je joins les documents suivants à ma demande :

- une copie de la carte d'identité du demandeur
- une copie de la facture ou du bon de livraison
- lorsque j'habite dans un immeuble à appartements, une attestation du propriétaire ou gestionnaire avec le nombre de logements concernés par la facture
- pour la catégorie 3, une copie de la décision d'admissibilité ou de l'attestation du médiateur.

Remarque importante concernant la collection des données :

Pour vérifier si vous répondez aux conditions de revenus mentionnées ci-dessus, le CPAS consultera par voie informatique vos données de revenus direct auprès du SPF Finances ainsi que celle des membres qui composent votre ménage. Le CPAS peut vous contacter en cas de demande de renseignements complémentaires.

Je suis conscient du fait qu'une déclaration fausse ou incomplète peut entraîner des amendes ou des peines de détention, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 31 mai 1933 concernant les déclarations à faire en matière de subventions, indemnités et allocations de toute nature qui sont, en tout ou en partie, à charge de l'Etat, ainsi que l'application d'une sanction administrative, à savoir le remboursement de l'allocation de chauffage dans les frais de combustible de chauffage utilisé.

En conséquence, j'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

Date :

Signature :

UN PROBLÈME AVEC VOTRE CONTRAT D'ÉNERGIE ? DES SOLUTIONS EXISTENT !

Ces derniers mois, le SPF Economie a reçu de plus en plus de plaintes concernant des pratiques commerciales déloyales liées aux contrats d'énergie. De nombreux citoyens s'interrogent à ce sujet ou ne connaissent pas leurs droits.

Afin d'aider les consommateurs à mieux s'y retrouver, le SPF Economie a dressé une liste des principales questions et réponses: *Mon fournisseur d'énergie peut-il mettre fin lui-même à mon contrat ? Mon fournisseur d'énergie peut-il augmenter mes acomptes ? Mon fournisseur d'énergie peut-il transformer unilatéralement mon contrat à prix fixe en contrat à prix variable ? Puis-je changer de fournisseur d'énergie à tout moment ? Dois-je prendre le même fournisseur pour le gaz et l'électricité ? Puis-je encore annuler un contrat signé dans la précipitation ? Je conteste ma facture, dois-je quand même la payer ? Je déménage, dois-je conclure un nouveau contrat ? Quelles mesures ont été prises par le gouvernement pour alléger la facture d'énergie ?*



Pour tout savoir sur les contrats d'énergie en 9 questions & réponses consultez le site <https://news.economie.fgov.be>.

Des permanences énergie sont également proposées par le CPAS. Ce service gratuit s'adresse à tout citoyen de l'entité qui est confronté à un problème administratif relatif à ses factures de gaz/électricité. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec Anne Modave, référente énergie, au 084/37.03.90 (de 8h30 à 11h30).

AIDES AUX SINISTRES DES INONDATIONS DE JUILLET 2021

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS AVEC VOTRE ASSUREUR ?

Le Gouvernement wallon lance un dispositif d'accompagnement si vous avez des difficultés avec votre assureur suite aux inondations de juillet dernier.

- **Composez le numéro gratuit 1718, menu n°3.** Un opérateur prendra note de vos informations. Le Gouvernement de Wallonie relayera vos difficultés auprès de l'Ombudsman des assurances, qui est la personne qui s'occupe des litiges avec les assurances, avec copie à Assuralia (la fédération des assureurs), en vue d'activer le suivi de votre dossier. C'est l'Ombudsman qui assurera le suivi de votre appel téléphonique.
- Le Gouvernement de Wallonie ne peut toutefois pas intervenir directement dans le traitement de votre dossier puisqu'il s'agit d'un contrat conclu entre vous et votre compagnie d'assurances.

PRIME POUR FAIRE FACE AUX DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

Le Service Public de Wallonie -Département de l'énergie et du Bâtiment durable- octroie une prime de 550 € pour aider les ménages sinistrés dans la prise en charge des coûts de surconsommation énergétique.

La prime est destinée aux personnes ayant un usage résidentiel de l'énergie à l'adresse de consommation sinistrée. La demande d'aide est disponible jusqu'au 31 décembre 2022 dans les limites des budgets octroyés par le Service Public de Wallonie - Département de l'énergie et du Bâtiment durable. Une seule prime est octroyée par attestation de sinistre et par demandeur.

Pour bénéficier de cette aide, complétez le formulaire disponible sur le site d'Ores (www.ores.be), préparez votre attestation de sinistre ou votre accusé de réception ainsi que votre preuve de surconsommation énergétique. Envoyez ensuite l'ensemble des documents soit par e-mail via primeinondations@ores.be, soit par courrier postal via ORES - BP 10014 - 6041 Gosselies.

PROLONGATION DU STATUT CLIENT PROTÉGÉ CONJONCTUREL

Toutes les personnes reconnues par un service social compétent ou un CPAS, en difficulté à régler une ou plusieurs factures d'énergie peuvent bénéficier du statut de client protégé conjoncturel et bénéficier du tarif social durant 1 an. Le dispositif est reconduit pour apporter le soutien financier nécessaire aux personnes dans le besoin.

Rappel général des ayants droit : personne en situation de chômage complet ou temporaire ; statut BIM ; bénéficiaire du droit passerelle COVID-19. Les foyers sinistrés peuvent eux-aussi soumettre leur demande désormais.

La demande doit être formulée auprès du Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) avant le 31/08/2022 accompagnée d'une copie de l'attestation du CPAS, et une copie du courrier de défaut de paiement d'une facture d'énergie (électricité). Suite à cela, le tarif social sera octroyé pour une durée de douze mois à la date de son attribution. Après ce délai, un fournisseur commercial devra reprendre le contrat d'énergie d'où l'importance de bien s'informer sur les différentes offres et fournisseurs du marché.

Conditions et formulaires disponibles sur www.ores.be.

INTERVENTIONS DE LA SPGE POUR LES SINISTRÉS LES PLUS DÉMUNIS

Dans le cadre d'une nouvelle mission qui lui a été déléguée, la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) peut désormais mettre en œuvre des interventions pour venir en aide aux citoyens les plus démunis dont l'habitation a été endommagée lors des inondations de juillet 2021.

Concrètement, le CPAS disposera d'une enveloppe budgétaire lui permettant d'accorder des aides aux conditions suivantes :

Pour qui ? Toute personne sinistrée (conditions cumulatives)

- qui a subi des dégâts à ses installations sanitaires lors des inondations de juillet 2021 ;
- dont l'habitation n'était pas assurée (sur base d'une déclaration sur l'honneur) ;
- qui est une personne démunie et en état de besoin (c'est-à-dire une personne connue du CPAS ou qui se fait connaître auprès du CPAS et pour laquelle l'enquête sociale déterminera l'état de besoin).

Quelles sont les interventions admissibles ?

- La plomberie endommagée ou qui n'est plus étanche.
- Les tuyauteries d'évacuation intérieures nécessaires vers le raccordement à l'égout ou un système d'épuration individuel.
- La mise en place d'au moins 2 points d'eau potable accessibles en permanence dans le logement pour les fonctions cuisine et salle de bain.
- L'installation d'un WC en ordre de marche.
- Un boiler ou un chauffe-eau en ordre de marche.

Combien ? Intervention plafonnée à 2.500 € par logement et dans les limites fixées par la SPGE.

Délai ? Jusqu'au 15 juin 2023 au plus tard. Une intervention est également possible pour les travaux déjà réalisés. Dans ce cas, des pièces justificatives devront être fournies au CPAS (factures d'un professionnel ou preuve d'achat de matériel sanitaire).

Pour toute demande ou renseignement: CPAS (de 9h à 11h30): 084/37.03.90.

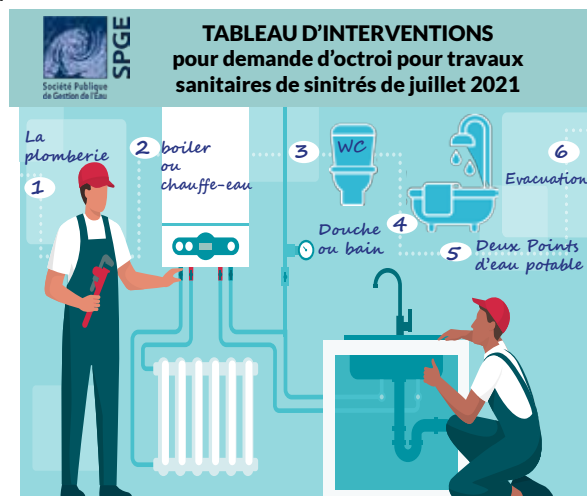


Tableau des aides pouvant être accordées reprises en dernière colonne « Intervention CPAS ». Pour rappel, le montant des interventions est plafonné à 2.500 € par logement. Cette aide prendra fin le 15 juillet 2023.

CATEGORIES	ETUDE DE PRIX - en €	INTERVENTION CPAS - en €
Mise en place d'un point d'eau	750	375
Installation d'un WC	850	425
Douche	1.050	525
Bain	950	475
Boiler	1.200	600
Tuyauteries alimentation (plomberie)	1.550	775
Tuyauteries d'évacuation intérieures nécessaires vers le raccordement de l'égout ou Système d'épuration individuel	1.550	775

REPAS MENSUELS DU CPAS

Prochaines dates :

- ✓ jeudi 14/07/2022
- ✓ jeudi 25/08/2022
- ✓ jeudi 15/09/2022

Nous vous proposons un potage, un plat chaud et un dessert au prix de 12 €/personne (1/4 vin et eau compris). Seuls les paiements par Bancontact sur place sont acceptés (possibilité de paiement sans contact).

Le service mobilité est également à votre disposition (à réserver en même temps que votre repas).

Infos et réservations: 084/370.390.

Cette activité est accessible à tout habitant de l'entité de Nassogne, quel que soit son âge, sa condition sociale ou familiale.



- ✓ Aide alimentaire
- ✓ Aide financière
- ✓ Aide psychosociale
- ✓ Aide en matière d'énergie, de logement, de santé, ...

Notre équipe sociale est là pour vous accueillir en toute discrétion et répondre au mieux à vos besoins.

Nos services sont accessibles, tous les jours ouvrables, sur rendez-vous au 084/37.03.90.

Ne craignez pas de pousser la porte du C.P.A.S. !

LE CONSEIL CONSULTATIF DES AÎNÉS



Avec la fin des restrictions sanitaires, la commission anniversaires-proximité a pu reprendre l'organisation des anniversaires pour les personnes isolées âgées de 70 ans et plus. La remise de la carte d'anniversaire se fait lors d'une visite au domicile accompagnée d'une petite douceur. C'est un moment qui procure beaucoup de bonheur à ces personnes qui souffrent de la solitude et de l'isolement.

Le 24 mai dernier, s'est également tenue la fête des anniversaires du 2^{ème} trimestre, en présentiel à la Maison des aînés à Forrières. Quel bel après-midi rempli de retrouvailles, de joie et d'échange. Un jeu a permis, dans le respect de chacun, de se dire, se raconter, ... Encore un grand merci à Elisabeth pour son imagination.

La commission poursuit par ailleurs ses réflexions sur la solitude et la mobilité avec le projet d'organisation de visites aux personnes isolées par des bénévoles, en collaboration avec la Commune et le CPAS.

N'hésitez pas à contacter les membres du CCCA si vous souhaitez partager vos réflexions, vos pistes d'amélioration sur des domaines qui concernent les aînés:

Rondeaux G., Présidente: 0499/52.73.36 | Mouton M., Vice-président: 084/21.08.10 | Pourtois A., Secrétaire: 084/34.49.32

In memoriam - Annie Gaspard



Membre du CCCA depuis sa création en décembre 2008 et jusqu'à son décès en 2022, Annie a toujours été très active et accompagnait beaucoup l'animatrice à la Maison des Aînés. Elle faisait partie de la commission "anniversaires aux isolés" aussi depuis 2019, toujours avec le souci de l'écoute des plus vulnérables.

Grand merci Annie.

VIACTIVE - GYMNASTIQUE DOUCE

Les comités Eneo de Nassogne et de Forrières ont le plaisir de vous annoncer l'organisation d'ateliers de gymnastique douce Viactive

- à partir du 19 septembre 2022 ;
- le lundi, de 10h30 à 11h30 ;
- à la salle polyvalente de Nassogne (à côté du centre médical) ou à Forrières (suivant les inscriptions).

Viactive est un programme de gymnastique très douce venue du Québec. Il s'adresse aux seniors plus fragilisés et vise à leur permettre de rester actif.

Le programme est collectif et tout au long de la séance, il s'accompagne d'une musique adaptée aux exercices proposés. La pratique Viactive ne nécessite aucune tenue vestimentaire particulière. L'activité est animée par des aînés formés spécifiquement par énéoSport.

Si vous avez envie de bouger et partager un moment privilégié avec de nouveaux amis, inscrivez-vous sans tarder auprès d'un des membres des comités:

- Marie-Rose Ronsmans: 084/21.08.10
- Etienne Sokay: 084/21.05.57 – etienne.sokay@gmail.com
- Marie des Neiges Dembour: 0491/89.08.07 - dembourdevinck@skynet.be
- Philippe Delbeck: 0476/23.39.90 - philippe.delbeck@hotmail.com
- Ghislaine Rondeaux: 084/21.17.00 ou 0499/52.73.36



JOURNÉE FESTIVE À L'AMICALE DES AÎNÉS DE BANDE

L'Amicale de Aînés de Bande a fêté les 90 ans de Licia Mioli et de Marie Rose Delhez... Un grand moment d'émotion et de partage d'un fameux gâteau.

L'Amicale des Aînés de Bande accueille les seniors de l'entité, tous les 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois, de 14h à 17h30, pour des activités diverses. Les rencontres se tiennent momentanément à la salle Saint-Pierre de Grune.



Centre Médical de NASSOGNE

TU VAS RENTRER DANS LE SUPÉRIEUR ET/OU TU AS UNE SECONDE SESSION ? TU AS 18 ANS OU PLUS ?

Alors viens nous rejoindre ce **Jeudi 4 août** De 10h à 16h
Au centre médical de Nassogne pour

TE PRÉPARER à RELIEVER DE NOUVEAUX DÉFIS

On va t'apprendre à gérer tous les aspects de ta vie étudiante :

- t'organiser en planifiant
- équilibrer guindaille et étude
- apprendre à apprendre
- prendre soin de toi

bref devenir autonome

Inscription au 084/24 40 50
OU secretariat.cmnaassogne@gmail.com
Prix : 60 €

Passez, n'oubliez pas de prendre ton pique-nique

15 places disponibles

Centre Médical de NASSOGNE

Prêt(e) pour la rentrée scolaire ?

OUI NON
TU AS ENTRE 11 ET 14 ANS,
ALORS VIENS NOUS REJOINDRE CE
MARDI 16 AOÛT DE 10H À 16H
AU CENTRE MÉDICAL DE NASSOGNE POUR

Te motiver Définir ton objectif pour réussir ton année	T'organiser Planifier ta semaine pour étudier et t'accorder du temps pour toi
Te maintenir en forme T'alimenter correctement et dormir suffisamment pour pouvoir tout entreprendre	Vaincre tes difficultés Approfondir tes peurs pour relever des défis

Tes parents sont invités à nous rejoindre dès 14h30 pour partager le fruit de notre travail.

Inscription au 084/24 40 50
OU secretariat.cmnaassogne@gmail.com
Prix : 60 €

Passez, n'oubliez pas de prendre ton pique-nique

15 places disponibles

Centre Médical de NASSOGNE

WORKSHOP ACCOMPAGNER SON ENFANT DANS LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Quelle est ma place en tant que parent ?

Mardi 23 août à 19.30 h

Inscription au 084/24 40 50
OU secretariat.cmnaassogne@gmail.com
Prix : 10 €

ECHARDONNAGE OBLIGATOIRE

Arrêté du Gouverneur de la province de Luxembourg du 17 juin 2022 relatif à l'échardonnage.

Article 1^{er}. Tous propriétaires, locataires, occupants, personnes de droit public ou de droit privé, qui, en quelque qualité que ce soit, exercent un droit portant sur des terres de culture, des terrains vagues ou tout autre terrain en ce compris les terrains industriels **sont tenus de détruire ou de faire détruire, de manière à empêcher la floraison, ainsi que le développement et la dissémination des semences, les chardons nuisibles à l'agriculture et à l'horticulture** (Cirse des champs, Cirse lancéolé, Cirse des marais, Chardon crépu) qui se trouvent sur les immeubles qu'ils possèdent ou cultivent ou dont ils ont l'usage et en **tous les cas pour le 31 juillet 2022.**

Article 2. A défaut, par les intéressés, de se conformer aux dispositions de l'article précédent, il sera procédé d'office à la destruction, aux frais des contrevenants.

Article 3. Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont constatées et punies conformément aux dispositions de la loi du 2 avril 1971 relative à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux.



PRIME POUR L'ANALYSE DE SOL



Le jardinage vous intéresse et vous souhaitez connaître davantage la qualité de votre sol et/ou des fruits et légumes que vous cultivez ?

La Wallonie vous soutient dans cette démarche, et met à disposition une prime à l'attention des citoyens afin de financer la réalisation d'une analyse de sol et/ou d'un fruit ou légume par un laboratoire.

A travers ce soutien financier, 50 € pour l'analyse de sol et 50 € pour l'analyse d'un fruit ou d'un légume, la Wallonie souhaite encourager une meilleure connaissance du contexte dans lequel le jardinier cultive.

Par ailleurs, cet engouement soutient les recherches concernant l'impact de la qualité d'un sol sur la pratique du jardinage et sur la production de végétaux.

Retrouvez toutes toutes les précisions utiles concernant les analyses qui vous seront proposées et les modalités pour pouvoir bénéficier de cette prime sur <http://environnement.sante.wallonie.be>



LE FLEURISSEMENT ALTERNATIF DES ESPACES VERTS

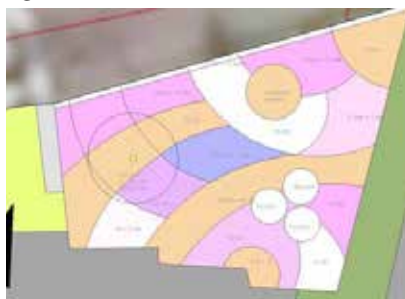
Dans une optique de gestion différenciée, la commune de Nassogne souhaite repenser la gestion de ses espaces verts et du fleurissement des villages sur son territoire. Commune Maya depuis 2016, la volonté est de se diriger vers un fleurissement alternatif composé de vivaces et de mellifères indigènes afin de limiter l'apport en eau et favoriser les insectes pollinisateurs.



La commune a fait appel à l'asbl Ecowal pour l'accompagner au mieux dans cette démarche. Leur mission vise en effet à conseiller les responsables techniques et administratifs communaux dans le choix et la mise en oeuvre d'un fleurissement mellifère dans l'espace public. Un avant-projet de fleurissement du centre de Nassogne et des portiques d'entrée des villages, incluant des vues 3D et un budget prévisionnel a été réalisé afin de faciliter la mise en oeuvre des recommandations d'Ecowal.

Les plantes indigènes sont subsidiées par «BiodiverCité 2021» et sont actuellement en cours de plantation. L'intention est bien évidemment d'étendre ce nouveau type de fleurissement aux autres villages de l'entité de Nassogne.

Exemple de plan de fleurissement - Réalisation programmée en octobre 2022 dans le cadre d'une formation ADALIA.



PERMIS DE DÉTENTION POUR ANIMAL DE COMPAGNIE

Instauré depuis 2019 par le Code wallon du Bien-être des animaux, le permis de détention d'un animal de compagnie devient effectif dès ce 1^{er} juillet 2022.



Jusqu'à présent, toute personne disposait tacitement de ce permis. Il pouvait être retiré en cas de mauvais traitement envers un animal. À partir du 1^{er} juillet, il faudra présenter un extrait du fichier central de la délinquance environnementale et du bien-être animal pour acquérir (acheter, adopter ou recevoir) un animal de compagnie.

Cet extrait établira que la personne n'est pas sous le coup d'une interdiction de détention ou déchue de son permis de détenir un animal de compagnie, ces deux peines pouvant être prononcées tant par un juge que par un fonctionnaire sanctionnateur.

Les commerces, les refuges et les élevages devront demander à toute personne qui souhaite adopter, acheter ou recevoir un animal de compagnie de fournir un extrait de fichier central. Ils devront tenir un registre des achats ou adoptions qui reprendra la référence de l'extrait de fichier central et conserver ledit extrait en annexe durant 5 ans.

L'extrait du fichier central sera délivré par le service population/état-civil de la commune: 084/22.07.50 - popul.ec@nassogne.be

STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Un chat errant, c'est un chat sans maître, souvent sauvage, vivant à l'extérieur et n'ayant que peu ou pas de contact avec les humains. Les chats errants sont de plus en plus nombreux, chez nous et ailleurs.



Afin de lutter contre la surpopulation de chats errants, la Commune a reçu une subvention du Service Public de Wallonie. Une convention a été signée avec la Dre Caroline Thirionet afin de stériliser les chats errants qui lui seront signalés.

Que dois-je faire ?

Contactez la Dre Caroline Thirionet au 0495/61.54.16 en précisant le lieu où se trouve l'animal.

La vétérinaire se chargera de le capturer, de le stériliser et de le relâcher à l'endroit où il a été capturé.

Les chats stérilisés seront marqués d'une entaille à l'oreille par la vétérinaire afin d'éviter une seconde capture. Seuls les chats errants seront pris en charge.

Stérilisation obligatoire des chats domestiques

Nous vous rappelons par ailleurs que les chats domestiques doivent être stérilisés et identifiés à vos frais (obligation légale par le Code Wallon du bien-être animal). Plus d'infos sur <http://bienetreanimal.wallonie.be>.



C'EST LE RETOUR DES PETITES BÊTES

ABEILLES, GUÊPES, FRELONS

Les abeilles sont protégées et ne sont pas agressives. Donc, si elles ne posent pas de problème, laissez-les bien tranquilles !



Sinon, vous pouvez **contacter un apiculteur** qui sera très heureux de les capturer pour les placer dans une ruche.



Pour vous débarrasser d'un nid de guêpes ou de frelons envahissants, faites appel à un professionnel ou à la zone de secours.

Attention! Le frelon asiatique est une espèce invasive et agressive. Si vous l'identifiez, **contactez les experts wallons**: <http://biodiversite.wallonie.be>



LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE



La chenille processionnaire du chêne poursuit son extension en Wallonie. Avec ses poils urticants dispersés avec le vent, elle représente un risque pour la santé humaine. En cas

d'observation, contactez la commune. Ne vous attaquez pas aux chenilles vous-mêmes !

Pouvoir reconnaître une chenille processionnaire n'est pas toujours aisé, plusieurs indices peuvent vous alerter :

- la présence de nids soyeux sur l'arbre ;
- une procession de chenilles et la présence de poils sur leurs corps ainsi que les couleurs caractéristiques (un corps à tête brune ou noire et des flancs blancs avec de longs poils argentés) ;
- leur présence sur un chêne (si la chenille est présente sur une autre espèce d'arbre, sur une haie, un abri de jardin, ... ce n'est probablement pas une chenille processionnaire du chêne) ;
- une réaction inflammatoire très irritante à la suite d'un contact.

N'essayez en aucun cas d'éliminer vous-même les chenilles processionnaires et gardez vos distances ! La Commune est le point central dans la lutte contre ces petites bêtes qui deviennent de plus en plus nombreuses. Si vous constatez la présence de ces chenilles, prenez contact avec l'administration communale: 084/22.07.53 - laura.bertrand@nassogne.be. Pensez à prendre des photos du nid et des chenilles pour identification. Des conseils seront prodigués au cas par cas.

Infos: <http://chenille-processionnaire.wallonie.be>.



GARE AUX TIQUES !

Les sorties des beaux jours multiplient les risques de piqûres de tiques. Celles-ci ne sont pas sans conséquence puisque les tiques peuvent être porteuses d'une bactérie responsable de la maladie de Lyme.

PRÉVENIR ET RÉAGIR !



Prévenir

Porter le plus possible des vêtements couvrants (manches longues, pantalons, chaussures hautes, bottes, ...)



Les tiques affectionnent les hautes herbes, les fougères, les forêts, les jardins, les endroits ombragés, ...



Utiliser du répulsif pour insectes type DEET (30-50 %) ou autre.

Inspecter

Inspecter méticuleusement tout le corps de haut en bas et particulièrement dans le cou et derrière les oreilles.



Attention ! Les tiques sont très petites !

Réagir

En cas de morsure, enlever la tique avec une pince ou une carte adaptée sans en comprimer le corps.



Surfer sur tiquesnet.wiv-isp.be et enregistrer la morsure



Surveiller

Désinfecter la zone de morsure et surveiller pendant 30 jours.



Si on constate un érythème migrant (rougeur grandissante) ou des symptômes grippaux : **Consulter un médecin généraliste !**

Prévenir >>> Les tiques se retrouvent essentiellement dans des endroits ombragés envahis par les broussailles, les fougères, les herbes hautes, ... La plupart des morsures de tiques surviennent donc lors d'une promenade en forêt, mais également dans des prairies, des dunes, des espaces verts urbains et dans les jardins. Portez des vêtements couvrant les bras et les jambes ainsi que des chaussures fermées.

Inspecter >>> Après chaque exposition potentielle à des tiques (promenade, jardinage), contrôler la peau pour vérifier qu'aucune tique ne s'y soit fixée. La recherche de la tique doit se faire sur tout le corps en insistant sur les zones de plis, la tête, derrière les oreilles et le cou en particulier chez les enfants.

Réagir >>> La tique doit être retirée le plus rapidement possible avec une pince ou une carte à tiques positionnée le plus près possible de la peau sans comprimer le corps de la tique. Il faut la retirer calmement et en un seul mouvement. Attention de ne pas écraser l'abdomen de la tique, tourner la tique, appliquer des produits tels que l'éther, de l'alcool, de l'huile, ... , ni brûler la tique. La zone de morsure doit être désinfectée.

Surveiller >>> La morsure doit être surveillée pendant 30 jours. Prenez contact rapidement avec le médecin traitant si la tique n'a pas pu être enlevée correctement ou si vous constatez un érythème migrant (rougeur grandissante) ou des symptômes grippaux.

Infos: <https://tiquesnet.wiv-isp.be>.



AIDEZ LES VACANCIERS À BIEN GÉRER LEURS DÉCHETS



Comment trier les déchets en vacances ? C'est une question que de nombreuses personnes se posent à l'arrivée sur leur lieu de villégiature. En tant que propriétaire ou gestionnaire de logement(s) de vacances, vous avez la responsabilité d'informer et d'aider les vacanciers que vous accueillez dans la gestion de leurs déchets.

IDELUX Environnement a développé une série d'outils pour vous aider à transmettre les bonnes informations sur les consignes de tri applicables dans notre commune. Ci-dessous, nous avons sélectionné quelques informations pouvant vous être utiles. Ces outils sont disponibles sur le site internet: www.idelux.be.

- **Les consignes de tri en français, allemand, néerlandais et anglais**
www.idelux.be > Déchets > Trier mes déchets > Nos guides de tri
- **Des visuels à placer à proximité ou sur les différentes poubelles de tri**
www.idelux.be > Déchets > Trier mes déchets > Nos visuels pour vos poubelles de tri
- **Les dates de collecte**
www.idelux.be > Déchets > Nos collectes en porte-à-porte > Dates des collectes dans ma commune
- **Les localisations des bulles à verre**
www.idelux.be > Déchets > Nos bulles à verres



Attention !

En juin, juillet et août, toutes les collectes en porte-à-porte peuvent débuter plus tôt (à 5 heures) en cas de canicule.

Par sécurité, sortez vos déchets la veille après 20 heures.



Notez que les nouvelles règles liées aux sacs bleus PMC s'appliquent également aux vacanciers ; ces nouveaux sacs bleus PMC sont connus sur l'ensemble de la Belgique et de nombreux pays voisins, ce qui facilitera le tri.

Pour protéger les sacs lorsque les vacanciers doivent partir avant le jour de collecte, vous pouvez installer un **abri grillagé** en bord de voirie. L'utilisation de conteneurs n'est pas autorisée ! -> sac(s) non visible(s).

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter le réseau des Conseillers d'IDELUX Environnement:
reseau.conseillers.environnement@idelux.be - 063/23 19 87 (tapez 4).

GUIDE DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Après un moment en rupture de stock, le guide sur le compostage édité par le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement est à nouveau disponible et dispose de quelques mises à jour.

Les déchets organiques, nous pouvons les transformer. Mettre en œuvre un compost ne demande que de changer légèrement nos habitudes, et un investissement de trois minutes par jour...

Ce guide apporte un éclairage aux interrogations sur le sujet et aide dans la mise en route de cette action en faveur de l'environnement.

Les guides de l'Écocitoyen. Composter les déchets organiques. Guide des bonnes pratiques pour composter les déchets de cuisine et du jardin [2022] | EdiWall (wallonie.be).

Commandez ou téléchargez la brochure gratuitement sur <https://ediwall.wallonie.be>



COLLECTE DES PMC - RAPPEL

Pour rappel, la collecte des PMC a lieu un mercredi sur deux en semaine impaire (les fériés ne sont pas reportés).

Nous constatons régulièrement que des sacs PMC sont déposés la mauvaise semaine.

Si vous vous êtes trompés de date, nous vous prions de ne pas laisser trainer vos sacs toute une semaine, mais de les récupérer en attendant la prochaine collecte.

Les sacs mal triés et non enlevés par le collecteur doivent également être enlevés de la voirie et être retriés correctement pour la collecte suivante.

Dates des collectes PMC jusqu'au 31 décembre 2022: les mercredis 06/07, 20/07, 03/08, 17/08, 31/08, 14/09, 28/09, 12/10, 26/10, 09/11, 23/11, 07/12 et 21/12.



A LA SAUVEGARDE DE NOS AMPHIBIENS

Les amphibiens représentent le groupe d'animaux le plus en danger dans le monde, avec 42 % des espèces menacées.

L'assèchement des zones humides, la fragmentation des habitats et l'usage intensif de pesticides sont les principales causes de ce déclin. De plus, l'émergence de nouvelles maladies favorisée par l'introduction d'amphibiens non indigènes, menace de nombreuses populations.

Le Contrat Rivière Lesse souhaite s'investir davantage dans la conservation des amphibiens présents sur son sous-bassin (salamandres, tritons, crapauds et grenouilles). À cette fin, il désire, dans un premier temps, recenser les couloirs migratoires de ces derniers, ainsi que leurs sites de reproduction et d'hivernage.

Si vous êtes en possession de ces données, n'hésitez pas à prendre contact: CR Lesse - 084/22 26 65 - info@crlesse.be.

Toute proposition d'action et de sensibilisation en faveur de cette herpétofaune menacée est également la bienvenue !



ICI COMMENCE LA MER



Ce que vous jetez dans vos toilettes ou votre évier finit dans la rivière !

À l'échelle des bassins versants de la Lesse et de ses affluents, près de 80 % (données SPGE - 2017) de la population se trouve en **zone d'assainissement collectif** (raccordement de votre maison à un égout pour acheminement vers un collecteur et une station d'épuration existante ou à venir). Le reste étant en **zone d'assainissement autonome** (l'épuration y est à charge du citoyen via un système d'épuration individuel, sous forme d'une « mini-station d'épuration », d'un lagunage, ...).

Dans nos zones rurales, beaucoup de stations d'épuration en zone d'assainissement collectif restent à construire et **de nombreux rejets d'eaux usées arrivent directement dans les rivières** et peuvent avoir de grandes conséquences sur la vie aquatique (a fortiori en période de sécheresse !).

Là où une station d'épuration existe, **elle est de toute façon incapable d'épurer les produits dangereux** tels que détergents corrosifs, engrais, eau de Javel, désinfectants, médicaments, pesticides, peintures, ... Ces produits nuisent aux bactéries qui assurent l'épuration et, de ce fait, compromettent le bon fonctionnement de la station (ou du système d'épuration individuel).



Egout se déversant directement dans le cours d'eau

Les produits dangereux ne doivent en aucun cas être rejetés dans l'avaloir, dans l'évier ou les toilettes.

Veillez donc à utiliser des produits respectueux de l'environnement facilement repérables grâce aux labels: Écolabel Européen, Nature & Progrès, EcoCert, Ecogarantie, ...



Qui appeler en cas de pollution ?
"SOS Pollution" - 070/23 30 01

Merci !



Contrat de rivière Lesse
Rue de Préhyr 12F à 5580 Rochefort
Tél : 084 / 222 665
www.crlesse.be
info@crlesse.be



MERCI

Merci à toutes les personnes qui ont participé à la 8^e édition du Grand Nettoyage qui s'est tenue en mai dernier.

Cette fois encore, l'événement a mobilisé citoyens, écoles et associations pour l'amélioration de notre cadre de vie. Ensemble, ils ont œuvré pour rendre leur environnement plus propre, plus agréable.



NASSOGNE, COMMUNE SPORTIVE

La commune de Nassogne vient de se voir attribuer son premier label «ADEPS Commune Sportive», octroyé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce label de qualité vise à promouvoir la visibilité de l'offre sportive proposée, en toute autonomie, par chaque commune à ses citoyens en distinguant les communes qui mènent une politique de développement du sport particulièrement dynamique et inclusive.

Sur les 281 communes wallonnes et bruxelloises, à ce jour, 119 (dont la nôtre) se sont vues attribuer cette reconnaissance.



Le label est octroyé pour une période de 3 ans. Rien ne nous empêche toutefois d'introduire une nouvelle candidature avant cette date afin d'essayer de décrocher une deuxième étoile. Avec un score de 66,34 % nous ne sommes pas loin des 70 % nécessaires pour atteindre le palier supplémentaire. À force de travail, nous devrions y parvenir !

Que vous pratiquiez le sport en club ou non, cette reconnaissance est la reconnaissance du dynamisme dont vous faites preuve tout au long de l'année. Nous sommes conscients du travail quotidien effectué par chacun d'entre vous et des deux années difficiles que vous venez de vivre. Ce label, dont la commune est particulièrement fière, est le vôtre car c'est à vous, aux sportifs et bénévoles que vous représentez que nous le devons !

NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE SPORTIVE DE LA COMMUNE DE NASSOGNE

- ✓ Accessibilité quotidienne (diurne et nocturne) au sein des centres sportifs et infrastructures communales permettant la pratique sportive individuelle et/ou via les clubs, groupes, écoles, associations sportives.
- ✓ Mise à disposition des infrastructures communales à un prix particulièrement attractif afin de favoriser la pratique de toutes activités sportives. Montant de la location fixé à 7,50 €/heure avec un forfait annuel maximum de 750 €, quel que soit le nombre d'heures d'occupation.
- ✓ Mise à disposition gratuite des infrastructures communales afin de permettre le développement de toute nouvelle activité sportive.
- ✓ Permettre et faciliter l'organisation de tous les stages sportifs dispensés tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des infrastructures communales.
- ✓ Aires multisports disponibles au sein de plusieurs villages de la commune.
- ✓ Participation aux activités sportives organisées par l'ADEPS.
- ✓ Organisation annuelle de la fête du Sport permettant de découvrir différentes activités sportives pratiquées au sein de notre commune.
- ✓ Octroi du trophée du Mérite Sportif Communal mettant à l'honneur un sportif, une équipe ou un club sportif.

Projets - investissements

- Rénovation et agrandissement du Complexe Sportif de Forrières + isolation extérieure et remplacement des châssis de l'infrastructure du football.
- Isolation, rénovation et agrandissement du hall omnisports de Nassogne.
- Rénovation extérieure et intérieure des infrastructures de football de Bande et Forrières suite aux dégâts occasionnés par les inondations de juillet 2021.
- Création d'une aire multisports à Harsin.
- Partenariat avec la Commune de Rochefort concernant l'occupation du hall omnisports de Rochefort.

Vous souhaitez développer une nouvelle activité sportive, nous faire part de vos suggestions, obtenir des informations, ... ?

N'hésitez pas à contacter

l'administration communale:

Abdul Biyik - 0476/73 57 77 - abdul.biyik@nassogne.be
ou

l'échevin des sports:

André Blaise - 0478/88 33 45 - blaisean@msn.com



RÉPERTOIRE DES ACTIVITÉS SPORTIVES

Nous reprenons ci-dessous la liste de toutes les activités sportives et de bien-être qui sont dispensées au sein de notre commune. Plusieurs sont praticables par une grande majorité d'entre vous, quel que soit votre âge ou votre condition physique.

Les personnes de référence reprises dans cette liste se feront un plaisir de vous donner de plus amples renseignements, n'hésitez pas à les contacter !

Une nouvelle activité ? Une suggestion ? Informez l'administration communale (Abdul Biyik - 0476/73 57 77 - abdul.biyik@nassogne.be) ou l'échevin des sports (André Blaise - 0478/88 33 45 - blaisean@msn.com).

Arts martiaux

TAÏ JI - AMBLY

Chemin Entre-Deux-Bancs, 4 (école)

- ① Brigitte Bertrand (Nysa ASBL)
0479/35.81.01 - brigbertrand@live.fr
www.artduchi.be
- ⌚ Mardi, de 18h30 à 19h45 (débutants) et de 19h à 20h30 (expérimentés).

QI GONG - FORRIÈRES

Rue Notre Dame, Forrières

- ① Brigitte Bertrand (Nysa ASBL)
0479/35.81.01 - brigbertrand@live.fr
www.artduchi.be
- ⌚ Mercredi, de 9h30 à 11h.

JUDO UCHI MATA - FORRIÈRES

Complexe sportif - Rue des alliés

- ① Gilles Braconnier - 0499/40.79.26
braconniergilles@skynet.be
www.judoclubuchimata.be
- ⌚ Mardi, de 18h à 21h30 ; jeudi, de 18h à 20h ; samedi, de 17h à 21h30 ; dimanche, de 10h à 12h.

JU-JUTSU CLUB - FORRIÈRES

Complexe sportif - Rue des Alliés

- ① Ari Lannoy - 0497/18.67.91
arilannoy@gmail.com
www.jjcf.be
- ⌚ Vendredi, de 18h30 à 19h30 (6 à 12 ans) et de 19h30 à 21h30 (+ de 12 ans).

Badminton

LA PLUME DE NASSOGNE (badminton loisir)

Hall omnisports - Rue du Vivier, 12b

- ① Kathy Fischback - 0495/93.21.12
kathy.fischback@gmail.com
Marie-Flore Schleister - 0476/38.19.76
- ⌚ Mercredi, de 20h à 22h (rencontres amicales).

BADMINTON - MASBOURG

Maison de village - Rue les grands prés

- ① Florian Dupierreux - 0498/71.25.54
- ⌚ Mardi, de 20h à 22h (rencontres amicales).

Basketball

BASKETBALL NASSOGNE

Hall omnisports - Rue du Vivier, 12b

- ① Benoit Mathieu - 0478/91.72.89
Service des sports de la Commune - 0473/73.57.77 - abdul.biyik@nassogne.be
- ⌚ Mardi, de 20h à 21h30.

Centres équestres

ASBL LES QUATRE SAISONS - AMBLY

Rue Principale, 36

- ① Catherine Bihain - 0476/52.72.09
info@chevalmonami.be
www.chevalmonami.be
- Centre d'hypothérapie et poney-club.*

ELEVAGE DE LA PÉPINETTE - AMBLY

Rue d'Harsin, 28

- ① Jean-Marie Lepage: 0473/99.92.66
elevagedelapepinette@gmail.com
- Promenades en attelage - élevage de chevaux Haflinger.*

ECURIE DE LA COLLINE - FORRIÈRES

Route d'Ambly, 14

- ① Alicia Masson: 0478/78.42.18
ecuriedelacolline@hotmail.com
- Stages d'équitation et mini-ferme (accessibles à partir de 3 ans).*

VAGABOND'ÂNES ASBL - FORRIÈRES

Rue de Lesterny, 46

- ① Myriam Heuzer - 0474/2120.71
myriam.heuzer@gmail.com
Info@vagabondanes.be
- Coaching, accompagnement facilité par les ânes, ateliers pour ados, adultes et entreprises. Prendre sa juste place à l'aide des soft skills.*

LA GATTE D'OR ASBL - HARSIN

Rue sur le Foy, 10

- ① Myriam Gueuning - 0491/74.05.31
gueuning.myriam@gmail.com
www.lagattedor.be
- Atelier créatif pour enfants et adultes, valides ou non valides ; asinerie ; animation avec les ânes.*

Club canin

LES CAWETS ASBL - NASSOGNE

Chemin de Frey

- ① Katy Lebrun - 0491/44.27.69
lescawets@gmail.com
www.lescawets.be
- ⌚ Dimanche matin: groupe 1 de 9h30 à 10h30, groupe 2 de 10h40 à 11h40, groupe 3 de 11h50 à 12h50 ; + mercredi soir en été.

Danse

DANSE DE SALON - BANDE

Salle La petite Europe - Grand rue, 48

- ① Pierre Lebussey - 084/34.42.11
- ⌚ Réservé aux danseurs (de la commune) qui suivent les cours de danse à Marche ; pas d'horaire fixe.

YAKAA DANCE - MASBOURG

Maison de village - Rue les grands prés

- ① Nadia Del Biondo - 0476/81.53.73
info@yakaadance.be
- ⌚ Lundi, de 17h00 à 21h30 ; mercredi, de 15h30 à 21h30 ; jeudi, de 9h30 à 12h et de 17h à 21h30.

Cours de jazz, hip hop, zumba, piloxing, fitness, pilates, Afro-Ragga.

COURS DE DANSE AFRICAINE - GRUNE

Salle Saint-Pierre - Rue du centre, 11

- ① Bruna Bettiol - 0496/60.32.19
b.bettiol@gmail.com
- ⌚ Un dimanche sur 2, de 10h30 à 12h30.

Fitness

CARDIO-FITNESS - FORRIÈRES

Maison de village - Rue des alliés, 44

- ① Tania Leboutte - 0471/80.03.27
tanialeboutte@hotmail.com
- ⌚ Lundi, de 18h à 19h.

Football

FC BANDE

Grand rue

- ① Eddy Delvaux - 0475/63.23.86
fricnaux@yahoo.fr

ROYAL SPORTIF CLUB FOOTBALL NASSOGNE

Rue des Clusères - Nassogne

Rue des alliés - Forrières

- ① Charles Quiryne - 0473/48.00.70
charles.quiryenne@hotmail.com

Gymnastique pour aînés

GYM ENEO SPORT - FORRIÈRES

Maison de village - Rue des alliés, 44

- ① Marie des Neiges De Vinck
0491/89.08.07
dembourdevinck@skynet.be
- ⌚ Mardi, de 10h45 à 11h45.



GYM SENIOR ENEO - NASSOGNE

Hall omnisports - Rue du Vivier, 12b

- ① Marie-Rose Ronsmans
084/21.08.10 - ronsmans@outlook.com
- 🕒 Mardi, de 10h45 à 11h45.

VIACTIVE GYM DOUCE - NASSOGNE

Salle polyvalente à côté du centre médical

- ① Etienne Sokay - 084/21.05.57
Marie-Rose Ronsmans - 084/21.08.10
- 🕒 Lundi 10h30 à 11h30.

Jogging

JE COURS POUR MA FORME

- ① Service des sports de la Commune -
0473/73.57.77 - abdul.biyik@nassogne
- Avec la précieuse collaboration des animateurs/trice: Stéphane, Philippe et Céline.

Marche, randonnée

MARCHE NORDIQUE

- ① Service des sports de la Commune -
0473/73.57.77 - abdul.biyik@nassogne

LES MARCHEURS DE LA MASBLETTE - MASBOURG

Maison de village - Rue les grands prés

- ① Jean-François Gérard
084/21.01.86 - 0474/41.98.98
president-masblette@hotmail.com
www.m-m-masbourg.be

Pêche

ASBL COMITÉ LES GOFFES - NASSOGNE

Étang des Goffes - Rue du Thier des Gattes

- ① Sébastien Septon: 0498/08.72.25
kenymoon2@gmail.com
- 🕒 À partir du premier week-end d'avril (ouverture de la pêche): mercredi, samedi, dimanche et jours fériés, 7/7 en juillet et août. Fermeture totale durant le mois de mars.

ROYALE AMICALE DES PÊCHEURS DE FORRIÈRES (RAPF)

Place du village - Rue des Alliés

- ① Marc Cugnon - 0494/90.14.80
Marina Ledoux - 0474/43.42.84
rapf.info@gmail.com
- 🕒 Rivière: du 3^e samedi de mars au 30 septembre ; étang : du 1^{er} samedi d'avril au 31 décembre: samedi, dimanche, mercredi, jours fériés et congés scolaires légaux.

Remise en forme

REMISE EN FORME / JO-JUTSU - FORRIERES

Complexe Sportif - Rue des Alliés

- ① Bernard Pajak - 0472/36.11.16
bernardpajak@hotmail.com
- 🕒 Mercredi, de 14h à 15h30.
- Remise en forme par la pratique du Jo-Jutsu. L'entraînement proposé est adapté pour les seniors et tient compte des spécificités de dues à l'âge ou à la condition de départ.

Self défense

SELF DEFENSE - FORRIERES

Complexe Sportif

- ① Bernard Pajak - 0472/36.11.16
bernardpajak@hotmail.com
- 🕒 Mercredi, de 19h à 21h.
- Les cours de self-défense s'adressent à tous, quel que soit l'âge et/ou la condition physique. La méthode proposée repose sur les techniques de Taï-Jitsu et de Karaté.

Scrabble

SCRABBLE - FORRIERES

Salle du Patronage - Rue de la Ramée, 2

- ① Georges Hotua - 084/21.32.85
georges.hotua@belgacom.net
- 🕒 1^{er} 3^e et éventuellement le 5^e mercredi du mois, de 20h à 22h.

Sport moteur

PLAY MOB WHEEL MOTOR CLUB

- ① Hugues Burnay - Philippe
Galderoux - Fabrice Libert
playmobwheel@outlook.be
- Balades en mobylette entre potes (durant toute l'année).

Subbuteo

WAMME SUBBUTEO CLUB - BANDE

Salle La petite Europe - Grand rue, 48

- ① Jean Grosdent - 0489/33.38.03
jeangrosdent@gmail.com
- 🕒 Jeudi, de 19h à 21h (entraînement).

Tennis

TENNIS CLUB NASSOGNE

Rue du Vivier, 14a

- ① Stéphane Delbrouck - 0473/72.16.57
tcnassogne@outlook.be
www.tcnassogne.be
- Ecole de tennis:
① François TUBEZ - 0497/20.69.55
- 🕒 Lundi de 16h à 22h ; mercredi de 13h à 17h.

Tennis de table

TENNIS DE TABLE BIERMONFOY - NASSOGNE

Hall omnisports - Rue du Vivier, 12b

- ① Emilien Culot - 0470/25.51.01
Florentine Culot - 0472/07.63.57
florentine.culot@gmail.com
www.biermonfoy.be
- 🕒 Mardi, de 18h à 20h ; jeudi, de 17h30 à 23h ; samedi, de 18h à 23h.

TENNIS DE TABLE LOMME - FORRIERES

Maison de village - Rue des alliés, 44

- ① Marc Timmermans - 0495/38.52.56
tim.marc@skynet.be
www.ttloemme.be
- 🕒 Mardi de 17h30 à 21h15 ; jeudi de 19h30 à 21h ; vendredi 17h30 à 21h15.

Vélo/VTT

JE PEDALE POUR MA FORME

- ① Service des sports de la Commune -
0473/73.57.77 - abdul.biyik@nassogne
- Avec la précieuse collaboration des coachs: Martine et Thibaud.

LES DÉRAILLÉS (VTT) - FORRIERES

Complexe Sportif - Rue des alliés

- ① Jérémy Lahure - 0479/21.64.15
les-derailles@outlook.be
- 🕒 Balades organisées chaque dimanche matin; prendre contact avec Jérémy car le lieu de départ diffère à chaque sortie !

CYCLOS LES DOLMENS - FORRIERES

Place des Martyrs

- ① Michel Themans - 0495/67.22.29
michel.themans@gmail.com
- 🕒 Dimanche matin (du 3^e dimanche de mars au dernier dimanche d'octobre). Le programme de la saison peut être obtenu auprès de Michel.

Volley

CLUB DE VOLLEYBALL VSPORT ASBL - NASSOGNE

Hall omnisports - Rue du Vivier, 12b

- ① Michel Colas - 0473/49.25.76
vsport@hotmail.be
- 🕒 Mercredi, de 18h30 à 20h ; vendredi, de 20h à 22h; match les dimanches.
- Cours aussi à Marche-en-Famenne (salle de l'Athénée Royal - Rue Cornimont) les lundis et jeudis de 19h à 20h30.

Yoga

YOGA KUNDALINI - AMBLY

Chemin Entre-Deux-Bancs, 4 (école)

- ① Anne France - 084/222.278
anne.france.nassogne@gmail.com
- 🕒 Lundi de 18h45 à 20h15.



P1 DAMES
ENTRAINEUR
EXPERIMENTE
JOUEUSES
EXPERIMENTEES
TOUS POSTES
>16 ANS

P1 HOMMES
JOUEURS
TOUS POSTES
TOUS NIVEAUX
>16 ANS

P3 DAMES
ENTRAINEUR
POUR JEUNES
JOUEUSES
TOUS POSTES
TOUS NIVEAUX
>16 ANS

LOISIRS
TOUS NIVEAUX
TOUT AGE

JEUNES
JOUEURS
FILLES-BARCONS
10-16 ANS
TOUS NIVEAUX

INFOS: FACEBOOK:VBCFORMARCH - VBCFORMARCH@GMAIL.COM - 0477/43.81.71
PRESIDENT

ENVIE DE JOUER AU VOLLEY ?



NOUS RECAUTIONS !



INITIATION AU SKATEBOARD



**SKATEPARK
ACADEMY**
COURS • LOCATION • EVENT

À FORRIÈRES

Animation skateboard avec le Monkey Ride Skatepark Academy proposée par l'animateur de rue.

Que tu sois débutant ou non, tu es le bienvenu ! Tu pourras bien entendu venir avec ta planche et tes protections. Mais si tu n'en as pas, aucun soucis, le Monkey Ride te prêtera le matériel.

- Initiation au skateboard avec un animateur confirmé, cours pour les débutants.
- Pour les jeunes dès 10 ans
- De 13h à 18h, à Forrières (à côté de la buvette du football)
- PAF : 15 €
- Inscription obligatoire (15 places maximum) : 0473/73.57.77 - abdul.biyik@nassogne.be

Horaires d'été 2022

Cours pour adultes et ados à partir de 14ans

- 27 juin: 19h: Access Fitness
20h: Zumba
- 04 juillet: 18h: Pilates
19h: Hip Hop
20h: Reejam
- 11 juillet: 18h: Fun Fitness Gold (Senior)
19h: Pilates - Stretching
20h: PiloXing
- 18 juillet: 18h: Pilates - Stretching
19h: Zumba
20h: Access Fitness
- 25 juillet: 18h: Fun Fitness Gold (Senior)
19h: PiloXing
20h: Reejam
- 01 août: 19h: Pilates
20h: Access Fitness
- 08 août: 19h: Jazz - Contemporain
20h: Afro
- 22 août: 19h: Zumba
20h: Reejam



Par soirée:
1 cours/6€
2 cours/10€
3 cours/13€

Renseignements au 0476/815 373

Rue des Grands Prés 6953 Masbourg

WAMME SUBBUTEO BANDE

Seul club de football sur table dans notre province, le Wamme Subbuteo Club de Bande a eu l'immense honneur d'accueillir, les 21 et 22 mai derniers, le Championnat de Belgique individuel.



Deux jours durant, trente-six joueurs, répartis en trois divisions, ont pris place à douze tables.

Cette activité sportive, encore assez méconnue au sein de notre région, requiert une maîtrise de chaque coup joué, une concentration et une dextérité importantes de la part des pratiquants.

Toutes nos félicitations à ce club particulièrement dynamique !

Toutes informations concernant la pratique de cette activité peuvent être obtenues auprès de Jean Grosdent au 0489/33.38.03.

PÉDALER...C'EST BON POUR LA SANTÉ ET C'EST BON POUR LA MOBILITÉ



L'activité physique régulière possède de très nombreuses vertus et constitue un excellent moyen de se prémunir contre les maladies chroniques: elle protège contre certains cancers, réduit le risque de diabète, facilite la stabilité de la pression artérielle, réduit le risque de lombalgies, ... ; elle améliore le sommeil, lutte contre le stress, la dépression et l'anxiété ; elle améliore le processus de vieillissement et protège contre la perte d'autonomie.

La pratique du vélo est particulièrement recommandée car elle permet d'allier mobilité douce et activité physique adaptée à notre état de santé, notre morphologie et notre âge !

Une collaboration a été mise en place entre la Commune de Nassogne et certains vélocistes de la région afin de permettre à celles et ceux qui désirent acheter un vélo d'obtenir une réduction sur leur achat.

Sur présentation d'une pièce d'identité stipulant que vous résidez dans notre commune, vous obtiendrez une réduction substantielle chez les vélocistes repris ci-dessous:

- **BIKE BOUDOUX SPORT**, rue des religieuses, 6, 6900 Marche-en-Famenne
-> Réduction de 10 % sur l'achat d'un vélo
- **BICYCLIC**, chaussée de Liège, 97, 6900 Marche-en-Famenne
-> Bon d'achat de 5 % de la valeur du vélo acheté
- **LAMBERT Benoit**, chaussée de l'Ourthe, 100, 6900 Marche-en-Famenne
-> Bon d'achat de 5 % de la valeur du vélo acheté
- **Cycles BODART**, Route de Marche, 2, 5377 Baillonville
-> Bon d'achat de 5 % de la valeur du vélo acheté



Mille mercis à ces vélocistes qui ont accepté d'être partenaires de notre commune !

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter l'échevin des sports, mobilité, santé et bien-être: 0478/88.33.45 - blaisean@msn.com.

VIVEZ L'EXPÉRIENCE DU VÉLO ÉLECTRIQUE

Le vélo à assistance électrique (VAE) est une réelle opportunité pour se (re)mettre en selle: ce vélo est doté d'un moteur électrique et d'une batterie fournissant l'énergie nécessaire pour assister le pédalage, de manière variable suivant son effort et sa vitesse. L'assistance électrique démultiplie la puissance du pédalage et s'interrompt au-delà de 25 km/h. Et même si l'effort est diminué par l'assistance électrique du vélo, le VAE permet de se (re)mettre en douceur à faire du sport, ce qui représente un bénéfice certain en termes de santé.

Envie de tester un vélo électrique avant un éventuel achat ? 2 vélos à assistance électrique sont en location à l'Office Communal du Tourisme de Nassogne.

- Montant de la redevance: 15 €/jour ; 8 €/demi-jour.
- Un casque, un sac et un cadenas amovible sont fournis.
- Une caution de 100 €/vélo devra être déposée au moment de la mise à disposition.

Infos et réservations: Office Communal du Tourisme - 084/22.15.58 - office.tourisme@nassogne.be.



PRÉPAREZ-VOUS À VIVRE
UNE AVENTURE SOLIDAIRE INOUBLIABLE

www.docriders.org



QUATRIÈME ÉDITION

17-18 SEPT. 2022

Ecoles de la Wamme

Chef d'école: Olivier Bande: 0471/26.85.32



Ecole communale d'Ambly

Chemin Entre-deux-bancs, 4
6950 Nassogne
084/21.00.47



Ecole communale de Chavanne

Rue des Ecoles, 53
6952 Harsin
084/34.47.50



Ecole communale de Grune

Rue du Centre, 15
6952 Grune
084/34.44.30



Ecole communale de Nassogne

Rue de Martel, 2
6950 Nassogne
084/22.07.40

Ecoles de la Lomme

Chef d'école: Olivier Lecomte: 0474/86.65.78



Ecole communale de Bande

Grand'Rue, 35
6951 Bande
084/34.40.90



Ecole communale de Forrières

Rue des Alliés, 44
6953 Forrières
084/21.47.09



Ecole communale de Lesterny

Rue du Point d'Arrêt, 20
6953 Lesterny
084/36.70.84

Inscriptions et visite des écoles sur rendez-vous auprès du chef d'école à partir du 16 août.

LA GARDERIE DU MERCREDI APRÈS-MIDI

Des garderies sont organisées le mercredi après-midi pour les élèves fréquentant les écoles de la commune. Des animateurs accompagnent vos enfants afin qu'ils passent un agréable après-midi. De nombreuses animations y sont organisées: jeux de piste, découverte des jeux de la bibliothèque, activités culinaires, grimage (avec du matériel adapté), Halloween, et bien d'autres encore.

Qui? Pour tous les enfants fréquentant une école de l'entité. Un service de ramassage via le Proxibus est organisé au départ de chaque école (transport compris dans les frais).

Où ? La garderie est organisée de 12h à 18h, à la salle du Patronage à Nassogne. Attention, le pique-nique est à prévoir.

Combien ? Le montant forfaitaire est fixé à 8 € par enfant et par mercredi jusqu'à 16h. Au-delà de 16h, 0,50 € sont facturés par demi-heure entamée (toute demi-heure commencée est due). Si un enfant est absent, les frais de garderie seront comptabilisés sauf si les parents produisent un certificat médical justifiant l'absence. Une facture établie au nom du parent ou du chef de ménage qui inscrit l'enfant à la garderie sera émise chaque mois, payable dans les 30 jours calendrier. Pour les parents utilisant le logiciel des écoles, le montant de la journée sera déduit du portefeuille virtuel de leur enfant à chaque fois qu'il participera à une garderie.

Comment s'inscrire ? Les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) pour le lundi au plus tard auprès de Katy Lebrun: 084/22.07.61 - katy.lebrun@nassogne.be.



Lire pour soi avec pour seule motivation le plaisir donné par la lecture, telle est l'essence du célèbre **prix littéraire pour adolescents « Farniente »**, qui depuis plus de vingt ans garde le vent en poupe, tant auprès des auteurs que des jeunes. Jeunes qui ont le samedi 7 mai dernier désigné leurs lauréat.e.s lors de la grande journée de clôture, appelée « Farnient'Party ».

- **Sélection verte:** « L'Année de grâce » de Kim Liggett s'est démarquée par ses thématiques originales et fortes ainsi que ses personnages puissants.
- **Sélection jaune:** « Romy et Julius » de Marine Carteron et Coline Pierré dont la coolitude a particulièrement plus aux lecteurs.



Pour rappel, des extraits de ce roman furent présentés à voix haute en novembre 2021 dans le village de Grune, lors d'une avant-première au spectacle du Centre Culturel « Le Prince de Danemark ».



Une belle manière de montrer que la lecture n'est pas que solitaire et isolée ; elle devient parfois une ressource. Le texte est alors prétexte à l'expression, source d'inspiration pour la création.

Le 7 mai était donc la conclusion d'une année de lectures (5 romans/catégorie) mais aussi d'une année de défis : Nice to meet you ; This or that ; Les grandes questions ; Allô les artistes ; Les choix cornéliens ; Vous avez 4 heures ; Chasse aux œufs.

Tous ces défis ont permis à nos trois équipes de découvrir les titres en sélection, de manière ludique et décalée et d'engranger des points pour se rapprocher de la grande finale.



Ainsi donc à 11h précises, nos 14 candidats présents étaient au taquet pour réussir leurs demi-finales respectives et accéder en début d'après-midi à la grande finale 100 % nassogarde: **2 médailles d'argent et 1 d'or** récoltées dans la bonne humeur ... comme quoi la lecture est bel et bien une activité vivante !



Merci à vous tous pour vos sourires, votre dynamisme et votre maîtrise des romans lus. Encore une fois, bravo à Inès, Julia, Laureline, Lémonie, Liam, Lise, Louise, Manoëlle, Nathan, Noah, Pauline, Satheen, Typhaine et Ysaline.



Envie

De découvrir les sélections précédentes ?

Elles sont bien évidemment disponibles à la bibliothèque (Rue de Lahaut - 6950 Nassogne)

De rejoindre un de nos comités de lecture ?

N'hésitez pas à prendre contact: 084/37 95 03 ou biblionassogne@hotmail.com

ROULOTTE VERTE ET CIE

Roulotte verte et Cie prépare avec le Centre Culturel de Nassogne une balade théâtrale dans le village de Bande pour le mois d'avril 2023

Son titre : Les mains dans la source, La tête dans les étoiles.

Plusieurs types de participation sont possibles: devenir acteur, guide, soutien, recherche d'informations,...

Toute personne intéressée par ce projet est invitée à prendre contact avec le Centre Culturel de Nassogne: info@ccnassogne.be.

Mais avant ce très bel événement et toute sa préparation, en guise d'apéritif, venez rencontrer Roulotte Verte et Cie:

➤ **le 4 juillet à Bande (20h, parking en dessous de l'église)**

➤ **le 6 juillet à Ambly (20h, à proximité de l'église)**

Vous pourrez découvrir leurs spectacles actuels: Les Clowneries de la Fontaine (par les Bourgeons de Nassogne) ; Le Dragon qui a vu l'Ours (par Roulotte Verte et Cie) ; Cromagnon Chroniques (par le Petit Trio) ; Sapiens Sapiens (par la Cie Sur le Vif -France-, en invité exceptionnel pour quelques dates).

Vous pouvez aussi les rejoindre à d'autres moments sur leur parcours tout le mois de juillet. En passant de village en village dans notre belle Province du Luxembourg, ils voyageront au rythme de leur cheval de trait et de leurs vélos, jouant leurs pièces de théâtre dans, sur et autour de leurs roulottes. Programme précis et complet sur <http://www.roulotteverte.be>.



LE FABULEUX VOYAGE DES LIVRES: DE LA BIBLIOTHÈQUE AUX CLASSES !



Le plaisir de lire est lié à la compétence « Lire des textes variés ». Plus un élève lit, plus il s'améliore dans toutes les facettes de la lecture.

C'est ainsi que tout au long de l'année, en plus des passages « classes » à la bibliothèque, bon nombre d'enseignants empruntent des lots d'ouvrages pour développer des projets divers en littérature:

- ✓ Le coin lecture ;
- ✓ L'accueil d'auteur(s) ;
- ✓ Des projets intergénérationnels ;
- ✓ Les rallyes lecture ;
- ✓ Des déplacements et des visites ;
- ✓ Des thématiques variées : insectes, préhistoire, animaux de la forêt, Afrique, ... ;
- ✓ Le quart d'heure lecture ;
- ✓ Des lectures identiques pour la classe ;
- ✓ Des concours et/ou prix littéraires : Versele, Petite Fureur, ... ;
- ✓ Des partages de lecture avec les autres ;
- ✓ Les élocutions ;

Une belle promenade des rayonnages de la bibliothèque vers les bancs des élèves et de beaux projets stimulant l'envie de lire !



100 % NASSOGNE - FAVORISONS L'ÉCONOMIE LOCALE

100 % Nassogne est une démarche de la Commune visant à faire connaître les commerçants, indépendants et entreprise de l'entité.



Retrouvez toutes les capsules-vidéo sur le site www.nassogne.be ou sur notre chaine Youtube 'Commune de Nassogne' (n'hésitez pas à vous abonner). Elles sont également largement diffusées sur Facebook, où vous pouvez facilement les partager.



Vous souhaitez faire la promotion de votre/vos activité(s) ?
Complétez sans tarder le formulaire en ligne sur www.nassogne.be/100%nassogne.

INAUGURATION DU LAN - LAND ART NASSOGNE

C'est un public très nombreux qui se pressait au Château du Bois et au Pré-Lacroix à Nassogne ce samedi 4 juin pour l'inauguration officielle du LAN, pôle d'art contemporain imaginé par le collectionneur bruxellois Philippe Marchal via sa structure Artesio.

Outre des amis, des amateurs et des curieux, de nombreuses personnalités locales et régionales rehaussaient de leur présence ce moment fort pour la vie artistique et culturelle de la commune.

Ce ne sont pas moins de huit artistes qui ont investi les lieux pour présenter des créations originales imaginées et conçues pour le site dans le cadre de l'exposition inaugurale qui a pour titre AR(t)BORETUM. En outre, l'inauguration a été l'occasion d'apprécier différentes performances et interventions en écho aux œuvres présentées.

C'est donc un nouvel élan pour le Château du Bois qui s'ouvre aujourd'hui. En effet, outre des espaces d'exposition intérieurs et extérieurs, le site offre une résidence d'artiste et des ateliers pour permettre la création in-situ.

Nous reviendrons dans nos prochains numéros sur cette nouvelle dynamique pour le développement artistique et touristique pour la commune.

Le site est accessible librement en permanence. Des œuvres en lien avec les créations présentées en extérieur sont visibles dans les salles du rez-de-chaussée du Château du Bois et dans le Pavillon adjacent jusqu'au 11 septembre, le week-end de 14h à 19h.



Performance de Jean Dalemans



Performance de Nathalie Auzepy et Eliana Stragapede



Hubert Verbruggen – Géométries variables



Hubert Verbruggen – ADN, Arbrisseaux de Nassogne



Xavier Rijs – Le penseur



Jérôme Wilot Maus – Foyer suspendu dans ses restes



Nathalie Auzepy – Nous sommes vous



Emmanuel Bayon – Aux pieds du chêne

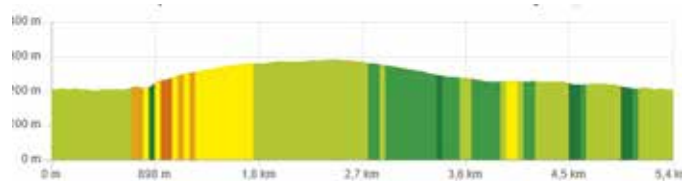


Jean-François Diord – L'Euclide

LA PROMENADE DE COCHER À FORRIÈRES



 Marche 1h28 Difficulté : Moyen	 Longueur 5,4 km	 Altitude max 288 m	 Dénivelé positif 96 m
	 Km-Effort 6,7 km	 Altitude min 198 m	 Dénivelé négatif 96 m



Départ: Rue des Alliés à 6953 Forrières (pont sur la Lomme)

Balisateur: rectangle rouge

Possibilité de raccourcir le circuit à 4,2 km.

Cette promenade familiale vous fera découvrir d'anciens bâtiments tels que le Château Vallez et la Ferme Saint-Monon.

Ces chemins et sentiers offrent une vue à 360° sur nos campagnes et forêts, ainsi que sur le village de Forrières.

Votre attention sera par ailleurs attirée par ce qui paraîtra sans doute comme de simples cailloux... et pourtant ! Un panneau didactique vous livrera la légende qui plane sur ces vestiges d'anciens dolmens.

Au retour de votre promenade, vous pourrez profiter du cadre enchanteur de la place de Forrières, ancienne zone marécageuse transformée en parc où l'eau est omniprésente. A cet endroit se trouve également une plaine de jeux pour les enfants.

Cet itinéraire est extrait de la carte de promenades de l'entité de Nassogne (carte topographique 1/25.000 - 23 circuits pédestres balisés), disponible à l'Office Communal du Tourisme au prix de 7 €.

Le circuit est également disponible sur l'application GPS de randonnée Cirkwi.



**Office Communal du Tourisme
de l'entité de Nassogne**

Rue de Lahaut, 3 - 6950 Nassogne

084/22 15 58 - office.tourisme@nassogne.be



tourismenassogne



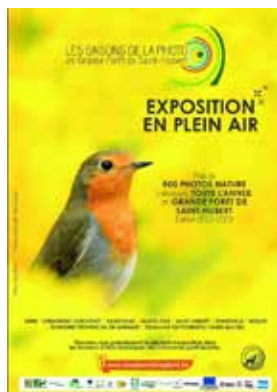
tourisme _ nassogne

Nouveau !

**L'Office du Tourisme vous
accueille désormais
jusque 18h les vendredis**

- ⌚ - Hors vacances scolaires: du vendredi au dimanche, de 9h à 12h et de 13h à 16h (jusque 18h le vendredi).
- Pendant les vacances scolaires: du mardi au dimanche, de 9h à 12h et de 13h à 16h (jusque 18h le vendredi).
- Les jours fériés: de 9h à 12h et de 13h à 16h.
- Fermé les lundis et les 01/01, 01/11, 11/11 et 25/12.

LES SAISONS DE LA PHOTO



Parcourez la Grande Forêt de Saint-Hubert et découvrez plus de 500 photos nature exposées en plein air, au cœur de 25 sites remarquables pour leur nature préservée, leur patrimoine historique exceptionnel et leur ambiance typiquement ardennaise.

Mammifères sauvages, oiseaux, insectes, fleurs, arbres, paysages,...

sont présentés à travers une sélection de clichés très esthétiques, parfois impressionnants, parfois attendrissants. Ces photos sont le travail de photographes animaliers et naturalistes, connus et reconnus dans le milieu de la photographie qui proviennent des quatre coins de l'Europe.

Pour ne rien manquer de ces expositions, plusieurs circuits de découverte à réaliser en voiture sont proposés. Les circuits sillonnent le territoire et permettent de relier toutes les expositions. Ils ne sont pas balisés, il est donc possible de démarrer où l'on veut, au gré de ses envies !

Procurez-vous gratuitement le dépliant d'exposition dans les bureaux d'informations touristiques des 9 communes concernées (Libin, Wellin, Tellin, Nassogne, Saint-Hubert, Libramont-Chevigny, Sainte-Ode et Tenneville).

En plus des expositions permanentes, les « Saisons de la photo » proposent un calendrier d'événements sur le thème de la Nature sauvage et de la photographie. Découvrez l'agenda sur www.lesaisonsdelaphoto.be.

"LA FORÊT TOUT SIMPLEMENT" SLOW BALADE ACCOMPAGNÉE

« Entrer en forêt, et s'étonner de toute la vie qui s'y passe ; entrer en forêt et la respecter ; être attentif où nous posons nos pas, au port de notre voix et à la vie des autres vivants ; marcher sur les chemins de la forêt et trouver des chemins vers soi, pas à pas. »

Bénédicte Camino, votre guide, vous proposera une balade plaisir d'environ 6 km à Masbourg, accessible à partir de 10 ans, en prenant son temps, avec visite des nouvelles photos-bâches « La Forêt tout simplement ».

- Samedi 27/08/2022, 14h-16h30 en Français
- Dimanche 28/08/2022, 9h30-12h en Néerlandais
- Rendez-vous à Masbourg (parking de la maison de village, rue Les Grands Prés 2 A)
- PAF: 10 €/personne
- Inscriptions souhaitées - Places limitées:
Office Communal du Tourisme
084/22.15.58 - office.tourisme@nassogne.be



PROVINCE de NAMUR
Domaine de Chevetogne

Au cœur de vos loisirs

Envie de profiter toute l'année du
DOMAINE PROVINCIAL DE CHEVETOGNE
et de ses activités durant **toute l'année** à tarif avantageux ?

Achetez votre Pass dans votre administration communale *
au prix de **95 €** par véhicule.

Achetez votre Pass avant le 30 juin et recevez un billet: **"J'INVITE MES AMIS"** valable pour 4 pers.

Point de vente pour les habitants de **NASSOGNE**
Office du Tourisme - Rue de Lahaut, 3

www.domainedechevetogne.be **DomaineChevetogne**

RETOUR SUR LA BALADE FAMILIALE "LA VIE SECRÈTE DES EAUX STAGNANTES" ORGANISÉE À NASSOGNE LE 21 MAI DERNIER



« Ce furent des moments très instructifs, apaisants et bien sympathiques sous le soleil. Merci aux participants enthousiastes et à Thierry Petit, notre guide, source intarissable d'informations livrées toujours avec une petite pointe d'humour ! Vivement la prochaine sortie à thème du 27 août prochain. »



LES JOURNÉES DU PATRIMOINE: PATRIMOINE ET INNOVATION

Organisées chaque année le 2^{ème} weekend de septembre, ces journées auront lieu cette année **les 10 et 11 septembre**.

Les villages de Grune et Bande seront mis à l'honneur avec un focus particulier sur le Château de Ramaix de Grune et la participation de nombreux bénévoles de l'entité qui aiment leur village. Collaborent aussi à l'organisation: l'asbl Qualité-Village-Wallonie, Grune Pittoresque, Entre Wamme et Lhomme, la jeunesse de Grune, la Fondation Roi Baudouin (Fond de Ramaix) et la Commune de Nassogne.



Au programme les samedi et dimanche:

- **Accueil au château de 10h à 18h ; exposition sur le projet de restauration et de réhabilitation qui aura tout juste débuté ; film historique.**
- **Visite-promenade guidée dans le parc à 11h et 15h.**
- **Circuit du petit patrimoine de Bande et Grune (à pied, en vélo, moto ou voiture).**
- **Marché local et du terroir, avec petite restauration de 11h30 à 14h30.**



APPEL AUX VOLONTAIRES

Nous cherchons encore des volontaires pour donner un peu de leur temps pour le bon déroulement de ces journées. Plusieurs tâches très variées doivent encore être attribuées, de l'accueil au guidage en passant par la gestion des toilettes sèches, ...

Intéressé.e ? Contactez

l'Office Communal du Tourisme

084/22 15 58

office.tourisme@nassogne.be

ECOUTE DU BRAME NASSOGNE - 16/17 & 23/24 SEPTEMBRE

Cette année l'écoute du brame est organisée les 16-17 septembre et les 23-24 septembre.

À cette période, la forêt est en ébullition ... et le roi de nos forêts se fait entendre de tous.

Nous vous donnons rendez-vous au pavillon du Laid Trou à 19h.

À 19h30 débutera un exposé sur le cerf et le brame. A l'issue de cet exposé, les participants se rendront, en petits groupes, accompagnés d'un guide sur différents sites de brame. Après l'écoute, les différents groupes rejoindront le pavillon pour y discuter de leurs observations, boire un verre/ une soupe.



BALADE CHAMPIGNONS NASSOGNE - SAMEDI 24 SEPTEMBRE

Lors de cette journée, vous partirez à la découverte des champignons à travers notre belle région.

Le matin, avant de débuter la 1^{ère} balade/récolte, une information vous sera donnée par un mycologue sur les différentes familles de champignons.

Le midi, un pique-nique sera organisé sur une aire prévue à cet effet en forêt.

L'après-midi, les plus courageux repartiront pour une 2^{ème} balade/récolte. Pendant ce temps, un mycologue fera le tri des champignons récoltés le matin dont une partie sera cuisinée afin de terminer l'après-midi par la dégustation d'un délicieux toast omelette/champignons.

Une petite exposition sera également mise en place avec les différents champignons trouvés.

Départ à 9h, fin de l'évènement vers 17h.



Notez que les animaux de compagnie ne seront pas autorisés pour ces évènements.

Plus d'informations et réservations:

Office Communal du Tourisme - 084/22.15.58 - office.tourisme@nassogne.be



L'agenda détaillé est disponible sur
www.nassogne.be/agenda.

Vous organisez un événement sur l'entité de Nassogne ?

Complétez le formulaire en ligne ou transmettez
 les informations pratiques à informations@nassogne.be



STAGES, PLAINES DE VACANCES ET ACTIVITÉS JEUNESSE

01/07 - Nassogne - 100% jeux à la bibliothèque-ludothèque (de la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire). De 9h à 16h, Maison rurale, sur inscription: 084/37.95.03 - biblionassogne@hotmail.com.

04 au 08/07 - Grune - Stage à la ferme / maraîchage (3,5 à 10 ans). De 9h à 16h, Ferme de la Fontaine Saint-Pierre, sur inscription: 0479/92.95.21.

04 au 15/07 - Forrières - Plainnes de vacances (de la 1^{ère} maternelle à la 6^{ème} primaire). De 9h à 16h30, Maison de village, sur inscription: CPAS - 084/37.03.90 - plainesdenassogne@cpas-nassogne.be.

07 au 08/07 - Forrières - Stage au Nano Ranch (3,5 à 10 ans). De 9h30 à 16h, sur inscription: nanoranch@outlook.be.

11 au 15/07 - Masbourg - Stage d'été Yakaa Dance - Stage intergénérationnel (5 à 13 ans). De 9h à 16h, Maison de village, sur inscription: 0476/81.53.73 - info@yakaadance.be.

11 au 15/07 - Forrières - Stage d'équitation et mini-ferme (à partir de 3 ans). De 9h à 16h30, Ecurie de la colline, sur inscription: 0478/78.42.18 - ecuriedelacolline@hotmail.com.

16/07 - Nassogne - Musi'Quizz by Camille (de la 6^{ème} primaire à la 6^{ème} secondaire). De 13h à 17h, au pavillon du Laid Trou. Sur inscription: 084/37.95.03 - biblionassogne@hotmail.com.

16/07 - Nassogne - Soirée Loups-Garous de la bibliothèque-ludothèque (de la 6^{ème} primaire à la 6^{ème} secondaire). De 18h à 22h, pavillon du Laid Trou, sur inscription: 084/37.95.03 - biblionassogne@hotmail.com.

18/07 - Nassogne - 100% jeux à la bibliothèque-ludothèque (de la 1^{ère} à la 6^{ème} secondaire). De 9h à 16h, Maison rurale, sur inscription: 084/37.95.03 - biblionassogne@hotmail.com.

18/07 - Forrières - Initiation au skateboard avec le Monkey Ride Skatepark Academy (à partir de 10 ans). De 13h à 18h, près de la buvette du football, sur inscription: 0473/73.57.77 - abdul.biyik@nassogne.be.

19/07 - Nassogne - 100% jeux à la bibliothèque-ludothèque (de la 5^{ème}

primaire à la 6^{ème} secondaire). De 9h à 16h, Maison rurale, sur inscription: 084/37.95.03 - biblionassogne@hotmail.com.

20/07 - Nassogne - Créafiction à la bibliothèque-ludothèque (de la 1^{ère} à la 6^{ème} secondaire). De 9h à 16h, Maison rurale, sur inscription: 084/37.95.03 - biblionassogne@hotmail.com.

25 au 29/07 - Grune - Stage à la ferme / maraîchage (3,5 à 10 ans). De 9h à 16h, Ferme de la Fontaine Saint-Pierre, sur inscription: 0479/92.95.21.

25 au 29/07 - Forrières - Stage d'équitation et mini-ferme (à partir de 3 ans). De 9h à 16h30, Ecurie de la colline, sur inscription: 0478/78.42.18 - ecuriedelacolline@hotmail.com.

25 au 29/07 - Nassogne - Stage de volleyball (de 8 à 18 ans). De 8h30 à 16h, hall omnisports, sur inscription: 0473/49.25.76 - vsport@hotmail.be.

28-29/07 - Nassogne - Stage jeunes de la bibliothèque-ludothèque (de la 5^{ème} primaire à la 4^{ème} primaire). De 9h à 16h, Maison rurale, sur inscription: 084/37.95.03 - biblionassogne@hotmail.com.

01 au 05/08 - Forrières - Stage d'équitation et mini-ferme (à partir de 3 ans). De 9h à 16h30, Ecurie de la colline, sur inscription: 0478/78.42.18 - ecuriedelacolline@hotmail.com.

01 au 12/08 - Nassogne - Plainnes de vacances (de la 1^{ère} maternelle à la 6^{ème} primaire). De 9h à 16h30, Hall omnisports, sur inscription: CPAS - 084/37.03.90 - plainesdenassogne@cpas-nassogne.be.

04/08 - Nassogne - Workshop: Gestion de la vie estudiantine (18 ans ou plus). De 10h à 16h, Centre médical de Nassogne, sur inscription: 084/24.40.50 - secretariat.cmnnassogne@gmail.com.

08 au 12/08 - Nassogne - Stage ados de la bibliothèque-ludothèque (de la 1^{ère} à la 6^{ème} secondaire). De 9h à 16h, Maison rurale, sur inscription: 084/37.95.03 - biblionassogne@hotmail.com.

08 au 12/08 - Forrières - Stage d'équitation et mini-ferme (à partir de 3 ans). De 9h à 16h30, Ecurie de la colline, sur inscription: 0478/78.42.18 - ecuriedelacolline@hotmail.com.

08 au 12/08 - Grune - Stage à la ferme / maraîchage (3,5 à 10 ans). De 9h à 16h, Ferme de la Fontaine Saint-Pierre, sur inscription: 0479/92.95.21.

11 au 12/08 - Forrières - Stage au Nano Ranch (3,5 à 10 ans). De 9h30 à 16h, sur inscription: nanoranch@outlook.be.

15 au 19/08 - Forrières - Stage d'équitation et mini-ferme (à partir de 3 ans). De 9h à 16h30, Ecurie de la colline, sur inscription: 0478/78.42.18 - ecuriedelacolline@hotmail.com.

16/08 - Nassogne - Workshop: Préparation à la rentrée scolaire. De 10h à 16h, Centre médical de Nassogne, sur inscription: 084/24.40.50 - secretariat.cmnnassogne@gmail.com.

16 au 19/08 - Nassogne - Stage de foot (enfants nés entre 2008 et 2016). De 9h à 16h, au RSC Nassogne, sur inscription: Dambly Olivier - 0498/28.79.16.

16 au 20/08 - Masbourg - Stage d'été Yakaa Dance - Stage intergénérationnel (5 à 13 ans). De 9h à 16h, Maison de village, sur inscription: 0476/81.53.73 - info@yakaadance.be.

22 au 26/08 - Forrières - Stage d'équitation et mini-ferme (à partir de 3 ans). De 9h à 16h30, Ecurie de la colline, sur inscription: 0478/78.42.18 - ecuriedelacolline@hotmail.com.

JUILLET 2022

01/07 - Grune - Beerpong et soirée. A partir de 19h30, salle Saint-Pierre. Soirée ouverte à tous. Org.: Jeunesse de Grune.

01/07 - Mormont - Rock-Mor Festival. A partir de 18, quelque part entre Mormont et Awenne, Rue Jozeph Calozet. PAF: 10 €.

02/07 - Grune - Marche dégustative nocturne et soirée. Départ entre 18h et 19h30. Inscription souhaitée: 0497/21.22.94. Soirée ouverte à tous. Org.: Jeunesse de Grune.



03/07 - Nassogne - Marche ADEPS. A partir de 8h, Maison rurale. Org.: Tennis de Table Lomme.

04/07 - Bande - Théâtre itinérant: Roulotte Verte et Cie: Les Clowneries de la Fontaine, le Dragon qui a vu l'Ours et Sapiens Sapiens. A 20h, Parking en dessous de l'église.

05/07 - Nassogne - Marche mensuelle des 3x20. Rdv Place communale à 13h30 pour le covoiturage. Org.: 3x20 de Nassogne-village.

06/07 - Ambly - Théâtre itinérant: Roulotte Verte et Cie: Les Clowneries de la Fontaine et Cromagnon Chroniques et Sapiens Sapiens. A 20h, à proximité de l'église.

09/07 - Forrières - Marché Fermier. De 15h à 18h, Place de Forrières.

10/07 - Nassogne - Les Tilleuleries, Festival des Arts de la rue. 34^e édition. Dès 12h30, hall omnisports, sur inscription: Centre Culturel Nassogne - 084/21.49.08.

11 > 17/07 - Nassogne - Tournoi des jeunes du Tennis Club Nassogne.

14/07 - Nassogne - Repas mensuel du CPAS. A 12h, Maison rurale, sur réservation: 084/37.03.90.

15/07 - Nassogne - Martchi d'émon nos ôtes. De 17h à 21h, Place communale. Org.: Office communal du Tourisme - 084/22.15.58.

17/07 - Nassogne - Tournoi Nestor Mouton. Matches dès 11h30, terrain de foot. Org.: RSC Nassogne.

21/07 - Nassogne - Te Deum en la Collégiale Saint-Monon suivi du cortège patriotique jusqu'au monument. A 11h15. Apéritif offert par la Commune. Org.: Groupements patriotiques.

23/07 - Forrières - Marché Fermier. De 15h à 18h, Place de Forrières.

26/07 - Passage du Tour de Wallonie (étape 4). Grune, en provenance de Lignières: 14h02 ; Nassogne: 14h08 ; Carrefour Crawy: 14h13 ; Fourneau-Saint-Michel: 14h23.

De 15h à 18h, Place de Forrières.
29/07 - Nassogne - Martchi d'émon nos ôtes. De 17h à 21h, Place communale. Org.: Office communal du Tourisme - 084/22.15.58.

AOÛT 2022

01 > 07/08 - Nassogne - Tournoi annuel du Tennis Club Nassogne.

02/08 - Nassogne - Marche mensuelle des 3x20. Rdv Place communale à 13h30 pour le covoiturage. Org.: 3x20 de Nassogne.

12/08 - Nassogne - Martchi d'émon nos ôtes. De 17h à 21h, Place communale. Org.: Office communal du Tourisme - 084/22.15.58.

13/08 - Forrières - Marché Fermier. De 15h à 18h, Place de Forrières.

13/08 - Nassogne - Tournoi des jeunes du RSC Nassogne. Matches dès 10h, terrain de foot.

14/08 - Bande - Soirée mousse. Dès 21h30, terrain de football. Org.: Comité des fêtes de Bande.

17/08 - Forrières - Barbecue annuel de l'amicale des aînés. Salle du patronage, sur réservation: 0474/70.73.46.

18/08 - Nassogne - Repas mensuel du CPAS. A 12h, Maison rurale, sur réservation: 084/37.03.90.

19/08 - Forrières - Don de sang. De 16h à 19h, Maison de village.

20/08 - Nassogne - Concours de pêche aux blancs. De 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, Etang des Goffes. Org.: Les Goffes asbl - 0498/08.72.25 - kenymoon2@gmail.com.

21/08 - Nassogne - Brocante des Goffes. De 8h à 19h, autour de l'étang des Goffes. Org.: Les Goffes asbl - 0498/08.72.25 - kenymoon2@gmail.com.

23/08 - Nassogne - Workshop: Accompagner son enfant dans les études supérieures. A 19h30, Centre médical de Nassogne, sur inscription: 084/24.40.50 - secretariat.cmnnassogne@gmail.com.

25/08 - Nassogne - Repas mensuel du CPAS. A 12h, Maison rurale, sur réservation: 084/37.03.90.

26/08 - Nassogne - Martchi d'émon nos ôtes. De 17h à 21h, Place communale. Org.: Office communal du Tourisme - 084/22.15.58.

27/08 - Forrières - Marché Fermier. De 15h à 18h, Place de Forrières.

27-28/08 - Balade dans le cadre des Saisons de la photo. Org.: Office communal du Tourisme - 084/22.15.58.

26/08 - Masbourg - Souper annuel des Marcheurs de la Masblette.

28/08 - Masbourg - Marche de jour. A partir de 7h, Salle les grands prés. Org.: Les Marcheurs de la Masblette.

SEPTEMBRE 2022

02/09 - Nassogne - Blind test by Pascal Michel. Sur inscription: 084/37.95.03 - biblionassogne@hotmail.com.

04/09 - Nassogne - Promenade Saint-Monon. Départs de 10h à 14h, sur inscription: www.baladestmonon.be. Org.: Tennis de table Biermonfof.

06/09 - Nassogne - Marche mensuelle des 3x20. Rdv Place communale à 13h30 pour le covoiturage. Org.: 3x20 de Nassogne.

10/09 - Forrières - Marché Fermier. De 15h à 18h, Place de Forrières.

10-11/09 - Grune - Journées du patrimoine. Org.: Office communal du Tourisme - 084/22.15.58.

10/09 - Grune - Spectacle tout public dans le cadre des Journées du Patrimoine. Sur inscription: Centre Culturel Nassogne - 084/21.49.08.

10/09 - Nassogne - Concours de pêche aux blancs à l'américaine. De 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, Etang des Goffes. Org.: Les Goffes asbl - 0498/08.72.25 - kenymoon2@gmail.com.

15/09 - Nassogne - Repas mensuel du CPAS. A 12h, Maison rurale, sur réservation: 084/37.03.90.

16/09 - Nassogne - Don de sang. De 16h à 19h, Maison rurale.

16-17/09 - Nassogne - Ecoute du brâme du cerf. Sur réservation: Office communal du Tourisme - 084/22.15.58.

17/09 - Nassogne - Doc'Riders de Médecins du Monde. Org.: www.docriders.org.

18/09 - Ambly - Brocante et fancy-fair de l'école communale. Org.: Comité de soutien de l'école.

20/09 - Charneux - Rencontre en wallon. A 20h, Maison de village. Org.: Lès copinerées ô Tchônne.

23/09 - Forrières - Marché Fermier. De 15h à 18h, Place de Forrières.

23-24/09 - Nassogne - Ecoute du brâme du cerf. Sur réservation: Office communal du Tourisme - 084/22.15.58.

24/09 - Nassogne - Balade champignons. Sur réservation: Office communal du Tourisme - 084/22.15.58.

24/09 - Masbourg - Concert de Walrus Ltd - cover Beatles. A 20h, Maison de village. Org.: Comité d'animation Masbourgeois.



NASSOGNE

FESTIVAL D'ARTS DE LA RUE - 34^{ÈME} ÉDITION

DIMANCHE 10 JUILLET DÈS 12H30



LES TILLEULERES

PAF : 10 € / adulte | 6 € / enfant (6-12 ans) | - de 6 ans gratuit



PROGRAMME :

De Cuyper VS De Cuyper

Cie Pol & Freddy

Tuiles

Cie Fred Teppe

Hands some Feet

Cie Hands some Feet

Trashpeze

Cie Wise Fools ...

Accueil en fanfare par l'Harmonie Royale



Infos & Réservations obligatoires : 084/21.49.08
info@ccnassogne.be | www.ccnassogne.be



Festival
accessible
PMR



Org. : Centre culturel de Nassogne asbl avec le soutien de la MCFA, de l'Administration Communale, des Tournées Art et Vie (FWB), du Service Culture et Sport de la Province de Luxembourg et de la Wallonie.

PRODUCTEURS ET ARTISANS LOCAUX
ANIMATIONS MUSICALES
ANIMATIONS POUR LES ENFANTS

NASSOGNE MARTCHÎS D'ÈMON NOS ÔTES 2022

*Venez nombreux découvrir
l'artisanat local, vous régaler de
délicieux produits du terroir et
passer un moment convivial.*

LES VENDREDIS
15 ET 29 JUILLET
12 ET 26 AOÛT
DE 17H À 21H

PLACE COMMUNALE
6950 NASSOGNE

Une organisation de l'Office Communal du Tourisme de Nassogne
Renseignements : 084/221.558 ou office.tourisme@nassogne.be



NOSTALGIE

VLAN

Apaq-W

Editeur responsable : Marc Quirynen

